apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

PARIS MÉTROPOLE

AVRIL 2014

Contribution à la documentation sur les regroupements de communes dans l'agglomération parisienne

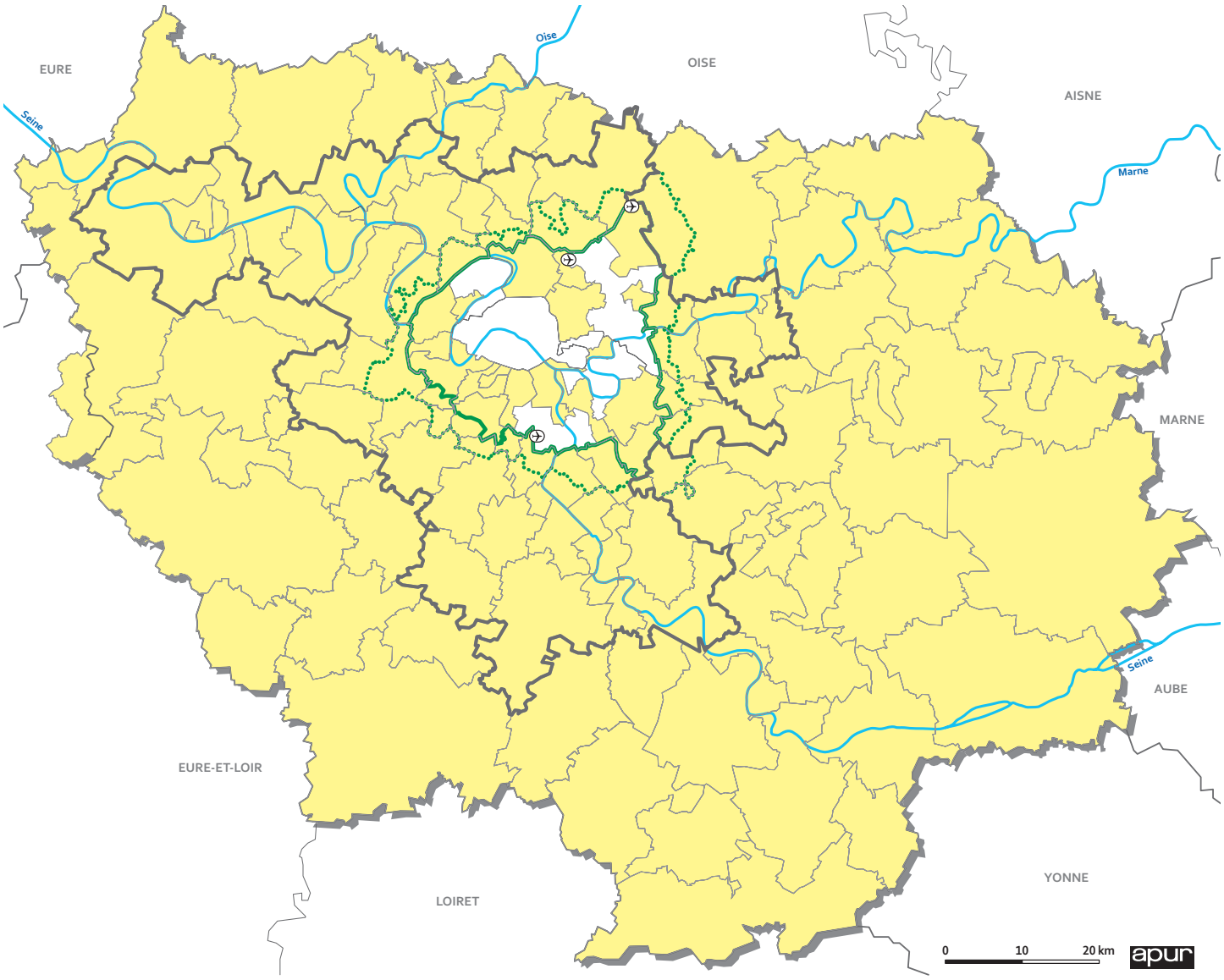

Intercommunalités au 1er janvier 2014

- Communes en intercommunalité
- Communes hors intercommunalité

Évolutions attendues d'ici 2016
(loi MAPAM du 27 janvier 2014)

Métropole du Grand Paris

- Périmètre obligatoire au sein duquel les communes doivent se regrouper en " territoire " d'au moins 300 000 habitants en 2015
- Communes limitrophes pouvant l'intégrer sous réserve de l'accord de leur intercommunalité d'ici fin 2014

Autres regroupements

- Intercommunalités dont le siège est dans l'unité urbaine et devant former des ensembles de plus de 200 000 habitants d'ici fin 2015

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur

Ce document est une première contribution à la connaissance des regroupements de communes qui existent aujourd'hui dans l'agglomération parisienne et qui devront évoluer d'ici 2015 conformément à la loi MAPAM.

Au-delà des éléments donnés sur les bassins de vie par la DRIEA, le STIF, l'Iau IDF et l'agence Devillers et associés, il nous a paru utile de documenter :

1- l'état des intercommunalités aujourd'hui,
2- l'état des autres regroupements existants autour de projets ou des réseaux techniques,
3- les éléments de géographie physique et économique caractérisant ce territoire.

Les territoires de demain dépendront aussi des compétences précises qui leur seront attribuées et de l'articulation entre les trois échelles que sont la métropole, les territoires et les communes.

1- Les intercommunalités existantes au 1er janvier 2014

1.1 État des communes regroupées ou hors intercommunalités

En 2014, la carte des intercommunalités en Ile-de-France reste incomplète. La région compte 113 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les EPCI existants regroupent 1 281 communes (97 % des communes d'Ile-de-France) et 11,9 millions d'habitants.

L'intercommunalité en Ile-de-France a progressé au cours de l'année 2013 principalement en grande couronne, qui est désormais entièrement constituée d'EPCI. 61 communes de grande couronne qui n'étaient pas regroupées en intercommunalité au 1er janvier 2013 le sont aujourd'hui.

En petite couronne, 41 communes ont fait le choix de ne pas se regrouper en intercommunalité. Ces 41 communes totalisent près de 1,484 million d'habitants (22 %).

État de la couverture intercommunale par département

Ile-de-France		Nombre total de communes	Nombre de communes non regroupées en inter-communalité	Intercommunalités au 1er janvier 2014		
				Nombre d'inter-communalités	Population des inter-communalités	% de la pop du département en intercommunalités
75	Paris	1	1			
92	Hauts de Seine	36	9	7	1 102 468	70%
93	Seine Saint Denis	40	14	5	1 073 533	70%
94	Val de Marne	47	18	7	785 464	59%
Petite couronne		**123**	**41**	**19**	**2 961 465**	**67%**
77	Seine et Marne	514	0	40	1 338 427	100%
78	Yvelines	262	0	23	1 413 635	100%
91	Essonne	196	0	20	1 225 191	100%
95	Val d'Oise	1985	0	16	1 180 365	100%

Source : DGCL au 01.01.2014, Insee RP 2011

Le cadre de la loi MAPAM va considérablement modifier cette situation avec le paramètre du seuil minimum de population.

1.2 Le paramètre des seuils de population

La loi prévoit la mise en place de seuils : un premier de 300 000 habitants pour les territoires de la Métropole du Grand Paris et un second de 200 000 pour les EPCI dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris. Ces seuils sont très éloignés de la taille des intercommunalités d'Ile-de-France aujourd'hui.

Les 113 intercommunalités d'Ile-de-France regroupent en moyenne 72 210 habitants (données du recensement en 2011) et 11 communes avec deux réalités distinctes :

1- **En petite couronne, il existe 19 intercommunalités regroupant en moyenne 155 867 habitants et 4 communes. Trois intercommunalités dépassent le seuil de 300 000 habitants : Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Paris Seine Ouest et sont conformes à l'attendu de la loi.**

2- **En grande couronne, les 54 intercommunalités de grande couronne, situées dans l'unité urbaine, regroupent en moyenne 77 955 habitants et 9 communes. Une seule intercommunalité dépasse le seuil de 200 000 habitants fixé par la loi MAPAM : Versailles Grand Parc (242 214).**

Petite couronne (92,93,94)	Pop 2011	Nombre de commmunes
CA Plaine Commune	407 007	9
CA Est Ensemble	397 977	9
CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	328 811	9
CA du Mont Valérien	216 207	3
CA Val de Bièvre	204 395	7
CA Seine Amont	185 915	3
CA des Hauts de Bièvre	162 120	5
CA Plaine Centrale du Val de Marne	155 741	3
CA Sud de Seine	144 789	4
CA Seine-Défense	133 213	2
CA Terres de France	120 355	3
CA Haut Val de Marne	105 173	7
CA de l'Aéroport du Bourget	92 396	3
CC de Châtillon - Montrouge	82 115	2
CA Vallée de la Marne	65 009	2
CA Cœur de Seine	55 924	3
CA de Clichy s/ Bois - Montfermeil	55 798	2
CC de Charenton - Saint Maurice	44 148	2
CC du Plateau Briard	25 083	5
Ensemble 19 intercommunalités	**2 982 176**	**83**
Moyenne par intercommunalités	**156 957**	**4**

Grande couronne (77,78,91,95)	Pop 2011	Nombre de commmunes
CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	242214	18
CA de Cergy-Pontoise	197 187	13
CA Le Parisis	183 885	10
CC de la Boucle de la Seine	170 364	7
CA Val de France	166 521	6
CA Europ'Essonne (CAEE)	150 521	14
CA de Saint Quentin en Yvelines	144 419	7
CA du Val d'Orge (CAVO)	135 003	10
CA Argenteuil - Bezons	132 612	2
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	121 636	11
CA de la Vallée de Montmorency	120 142	9
CA Evry Centre Essonne (CAECE)	114 416	6
CA de Mantes en Yvelines	113 709	35
CC Plaines et Monts de France	109 672	37
CA Melun Val de Seine	107 831	14
CC St-Germain Seine et Forêts	105 397	10
SAN Sénart Ville Nouvelle	101 916	8
CA les Portes de l'Essonne (CALPE)	101 650	5
CC Poissy-Achères-Conflans	92 850	3
CA des Deux Rives de la Seine	90 800	12
.....		
97 intercommunalités	**5 157 618**	**1 157**
Moyenne par intercommunalités	**53 171**	**12**

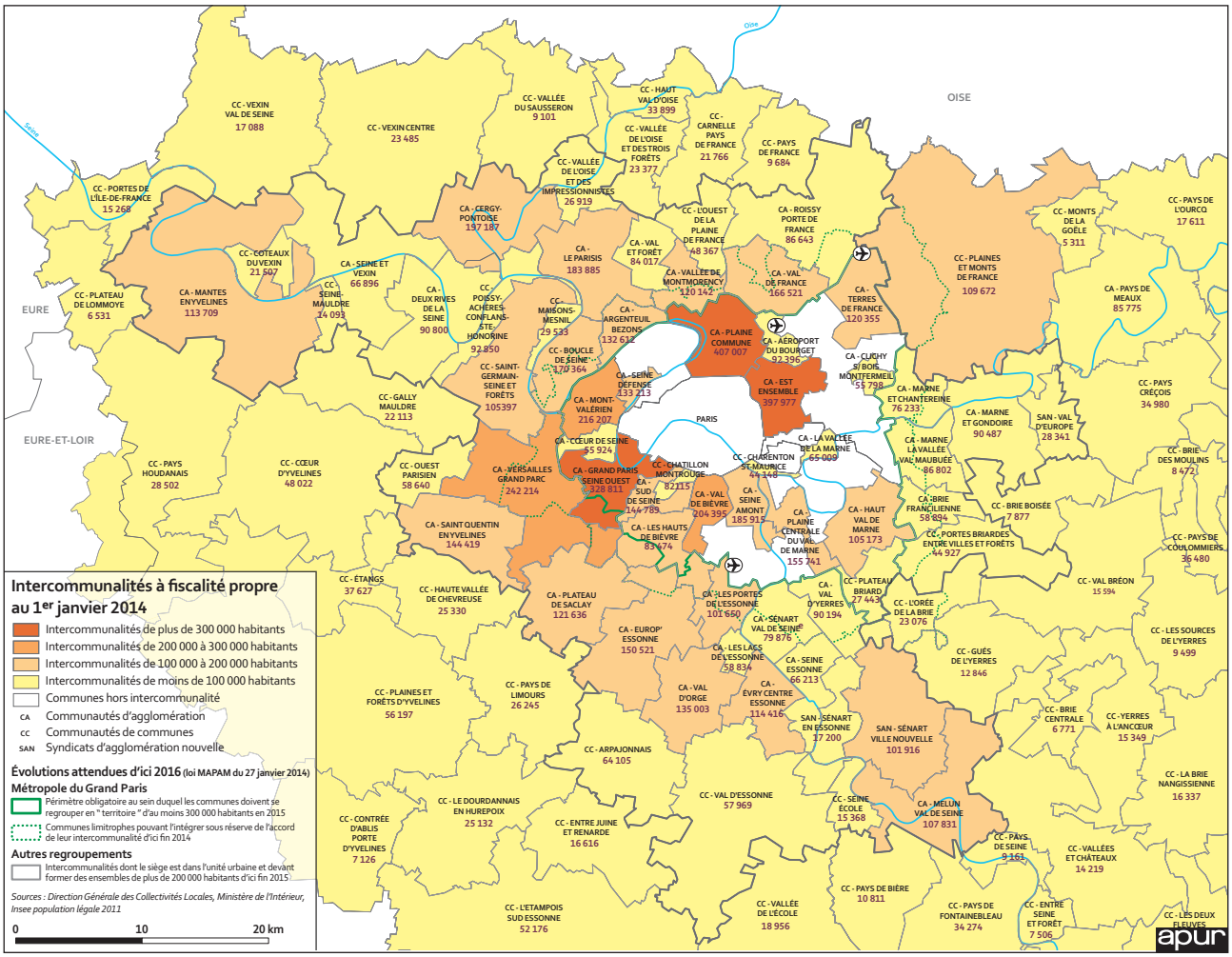

Le « socle de données » pour la constitution des territoires :

- les regroupements actuels en intercommunalités
- les poids de population de chaque commune, du fait des seuils minimaux définis dans la loi MAPAM.

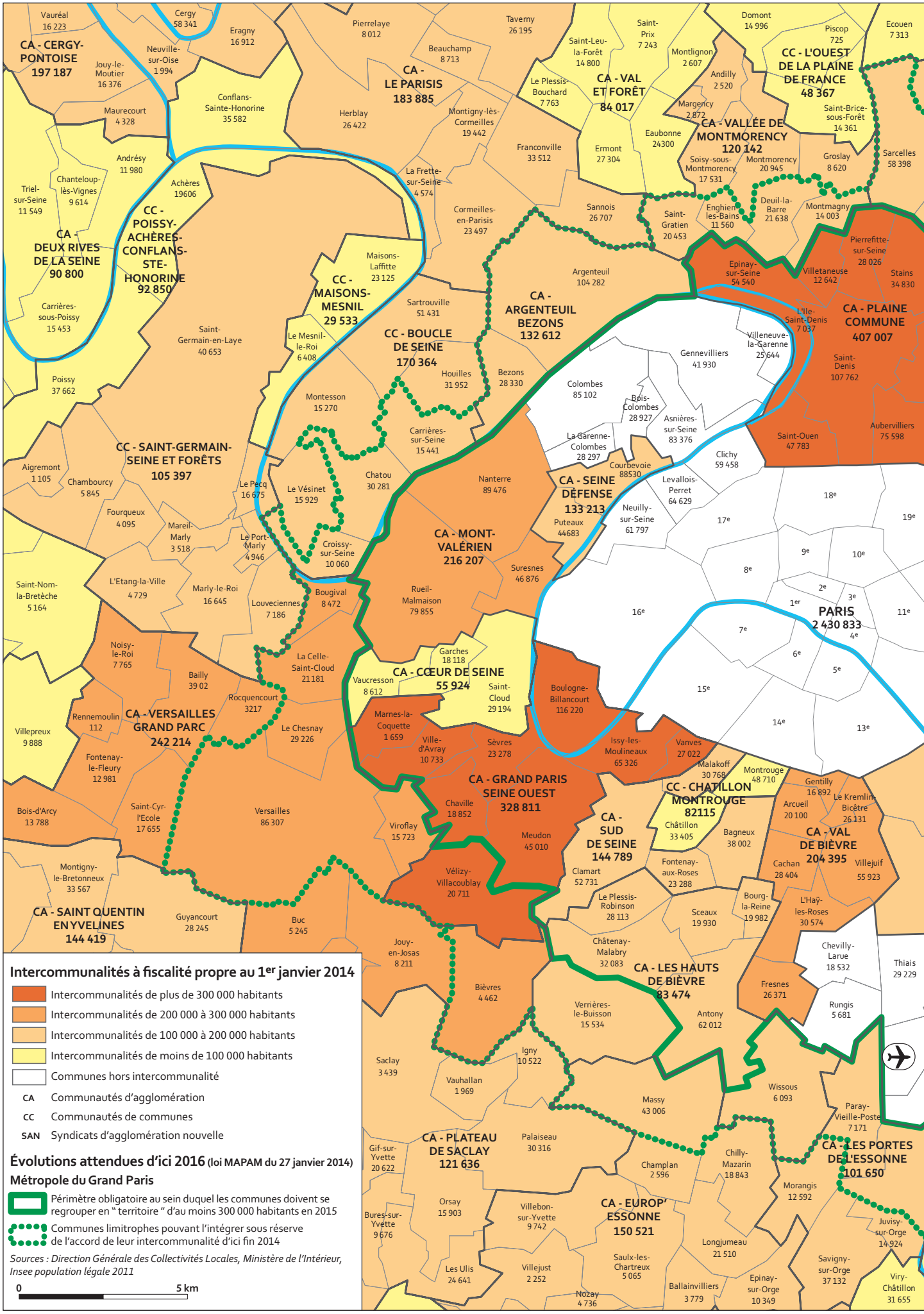

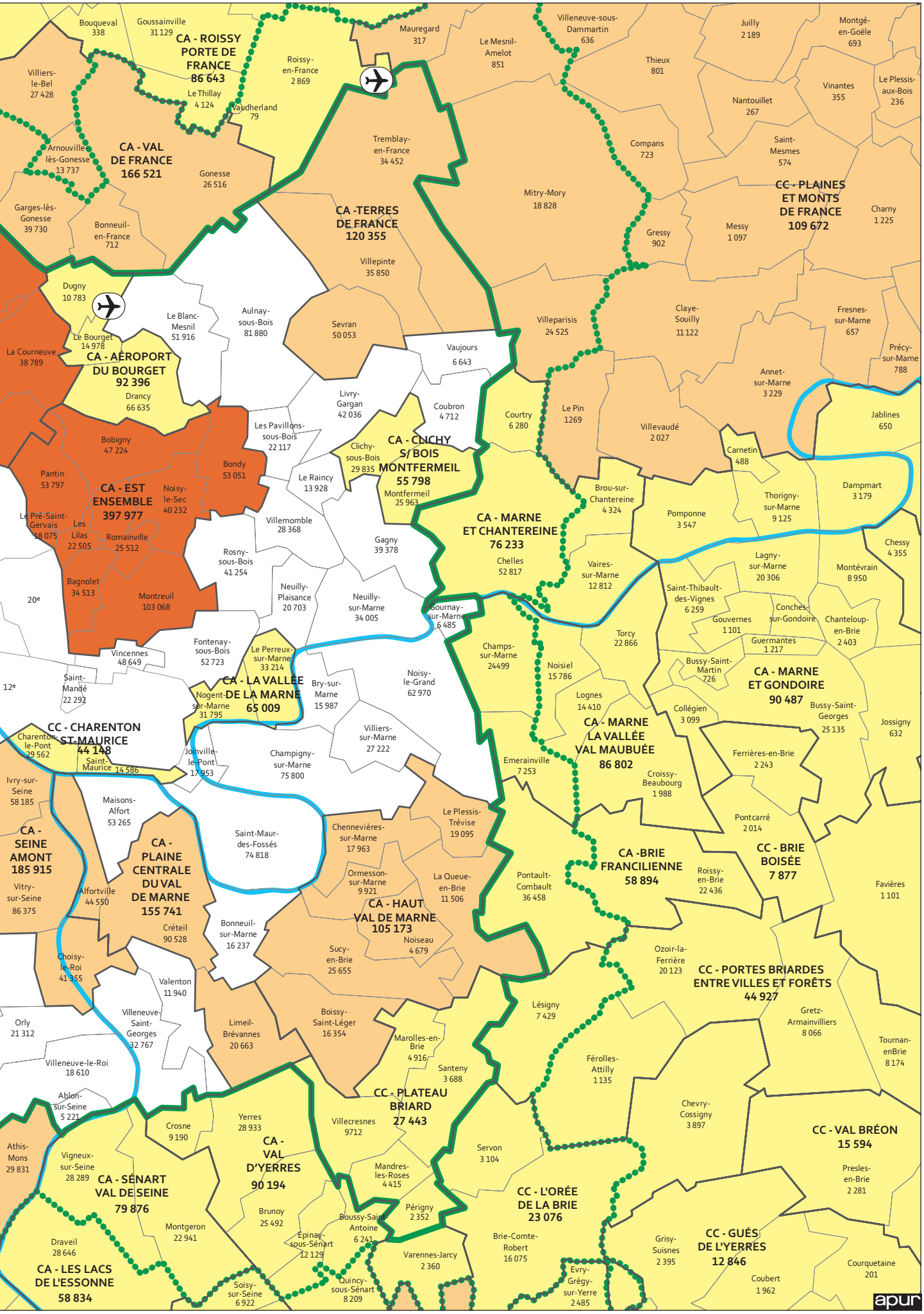
CA - ROISSY PORTE DE FRANCE 86 643
Bouqueval 338
Goussainville 31 129
Villiers-le-Bel 27 428
Le Thillay 4 124
Roissy-en-France 2 869
Vaudherland 79
Mauregard 317
Le Mesnil-Amelot 851
Villeneuve-sous-Dammartin 636
Juilly 2 189
Montgé-en-Goële 693
Thieux 801
Vinantes 355
Le Plessis-aux-Bois 236
Nantouillet 267
Saint-Mesmes 574
Compans 723
Arnouville-lès-Gonesse 13 737
CA - VAL DE FRANCE 166 521
Gonesse 26 516
Tremblay-en-France 34 452
Mitry-Mory 18 828
CC - PLAINES ET MONTS DE FRANCE 109 672
Charny 1 225
Messy 1 097
Gressy 902
Garges-lès-Gonesse 39 730
Bonneuil-en-France 712
CA -TERRES DE FRANCE 120 355
Villepinte 35 850
Dugny 10 783
Le Blanc-Mesnil 51 916
Aulnay-sous-Bois 81 880
Sevran 50 053
Villeparisis 24 525
Claye-Souilly 11 122
Fresnes-sur-Marne 657
Précy-sur-Marne 788
La Courneuve 38 789
Le Bourget 14 978
CA - AÉROPORT DU BOURGET 92 396
Drancy 66 635
Vaujours 6 643
Annet-sur-Marne 3 229
Livry-Gargan 42 036
Coubron 4 712
Courtry 6 280
Le Pin 1269
Villevaudé 2 027
Jablines 650
Les Pavillons-sous-Bois 22 117
Bobigny 47 224
Clichy-sous-Bois 29 835
CA - CLICHY S/ BOIS MONTFERMEIL 55 798
Montfermeil 25 963
Carnetin 488
Bondy 53 051
Pantin 53 797
Le Raincy 13 928
Brou-sur-Chantereine 4 324
Dampmart 3 179
Thorigny-sur-Marne 9 125
CA - EST ENSEMBLE 397 977
Noisy-le-Sec 40 232
Pomponne 3 547
Le Pré-Saint-Gervais 18 075
Les Lilas 22 505
Romainville 25 512
Villemomble 28 368
CA - MARNE ET CHANTEREINE 76 233
Chelles 52 817
Gagny 39 378
Chessy 4 355
Rosny-sous-Bois 41 254
Vaires-sur-Marne 12 812
Lagny-sur-Marne 20 306
Montévrain 8 950
Bagnolet 34 513
Montreuil 103 068
20e
Neuilly-Plaisance 20 703
Neuilly-sur-Marne 34 005
Gournay-sur-Marne 6 485
Saint-Thibault-des-Vignes 6 259
Conches-sur-Gondoire
Chanteloup-en-Brie 2 403
Gouvernes 1 101
Guermantes 1 217
Vincennes 48 649
Fontenay-sous-Bois 52 723
Le Perreux-sur-Marne 33 214
Champs-sur-Marne 24499
Torcy 22 866
Noisiel 15 786
Bussy-Saint-Martin 726
12e
Saint-Mandé 22 292
CA - LA VALLÉE DE LA MARNE 65 009
Nogent-sur-Marne 31 795
Bry-sur-Marne 15 987
Noisy-le-Grand 62 970
CA - MARNE ET GONDOIRE 90 487
Lognes 14 410
Collégien 3 099
Bussy-Saint-Georges 25 135
Jossigny 632
CC - CHARENTON ST-MAURICE 44 148
Charenton-le-Pont 29 562
Saint-Maurice 14 586
Joinville-le-Pont 17 953
Champigny-sur-Marne 75 800
Villiers-sur-Marne 27 222
CA - MARNE LA VALLÉE VAL MAUBUÉE 86 802
Emerainville 7 253
Croissy-Beaubourg 1 988
Ferrières-en-Brie 2 243
Ivry-sur-Seine 58 185
Maisons-Alfort 53 265
Saint-Maur-des-Fossés 74 818
Chennevières-sur-Marne 17 963
Le Plessis-Trévise 19 095
Pontcarré 2 014
CA - SEINE AMONT 185 915
Vitry-sur-Seine 86 375
CA - PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE 155 741
Alfortville 44 550
Ormesson-sur-Marne 9 921
La Queue-en-Brie 11 506
Pontault-Combault 36 458
CA -BRIE FRANCILIENNE 58 894
Roissy-en-Brie 22 436
CC - BRIE BOISÉE 7 877
Favières 1 101
CA - HAUT VAL DE MARNE 105 173
Créteil 90 528
Bonneuil-sur-Marne 16 237
Noiseau 4 679
Sucy-en-Brie 25 655
Ozoir-la-Ferrière 20 123
CC - PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS 44 927
Choisy-le-Roi 41 355
Valenton 11 940
Lésigny 7 429
Gretz-Armainvilliers 8 066
Villeneuve-Saint-Georges 32 767
Orly 21 312
Limeil-Brévannes 20 663
Boissy-Saint-Léger 16 354
Marolles-en-Brie 4 916
Férolles-Attilly 1 135
Tournan-enBrie 8 174
Villeneuve-le-Roi 18 610
Santeny 3 688
CC - PLATEAU BRIARD 27 443
Ablon-sur-Seine 5 221
Chevry-Cossigny 3 897
Crosne 9 190
Yerres 28 933
Villecresnes 9712
CC - VAL BRÉON 15 594
Athis-Mons 29 831
Vigneux-sur-Seine 28 289
CA - VAL D'YERRES 90 194
Servon 3 104
Mandres-les-Roses 4 415
Presles-en-Brie 2 281
CA - SÉNART VAL DE SEINE 79 876
Brunoy 25 492
Périgny 2 352
CC - L'ORÉE DE LA BRIE 23 076
Montgeron 22 941
Boussy-Saint-Antoine 6 241
Épinay-sous-Sénart 12 129
Brie-Comte-Robert 16 075
Grisy-Suisnes 2 395
CC - GUÉS DE L'YERRES 12 846
Draveil 28 646
Varennes-Jarcy 2 360
Courquetaine 201
CA - LES LACS DE L'ESSONNE 58 834
Soisy-sur-Seine 6 922
Quincy-sous-Sénart 8 209
Evry-Grégy-sur-Yerre 2 485
Coubert 1 962
apur

2- Les regroupements hors intercommunalités

En parallèle, la zone urbaine se caractérise par la présence de plusieurs autres regroupements articulés autour de projets ou de compétences techniques.

2.1 Les regroupements autour des CDT [1]

À ce jour, sur les 21 CDT engagés, 13 CDT sont validés et 8 autres sont en cours d'élaboration. Des dispositions législatives sont en cours d'examen par le Parlement afin de reporter la date butoir de mise en enquête publique des contrats à fin 2014.

Les CDT dont la moitié regroupe un ensemble de communes de plus de 200 000 habitants se sont développés soit sur des périmètres d'EPCI existants (Plaine Commune, GPSO...) soit sur des territoires plus larges qui pourraient servir de base pour des évolutions intercommunales à venir.

1- « Les CDT sont la déclinaison locale des objectifs de mise en œuvre du Grand Paris en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages. En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 logements par an. Le CDT est l'outil de territorialisation de cette ambition ».

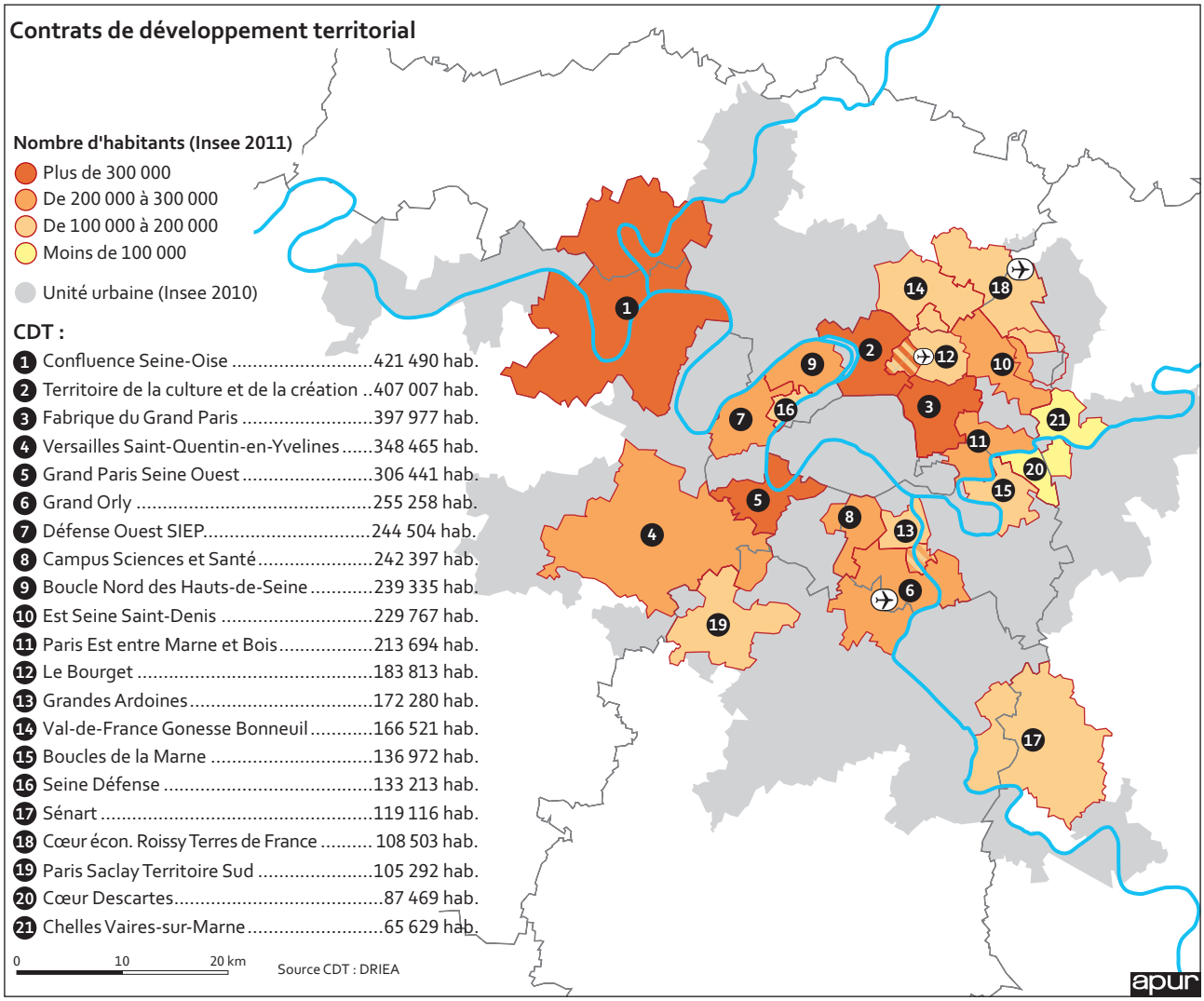

CDT validés	Validation	Enquête publique	Approbation	Signature
Grand Paris Seine Ouest	13/11/2012	5/06 au 5/07	26/09/2013	13/11/2013
Campus Sciences et Santé	30/11/2012	27/05 au 29/06	12/09/2013	28/10/2013
Sénart	15/03/2013	28 /06 au 30/06	24/09/2013	19/12/2013
Territoire de la Culture et de la Création	12/04/2013	16/09 au 18/10	11/12/2013	22/01/2014
Val de France Gonesse Bonneuil	25/04/2013	30/09 au 30/10	23/12/2013	27/02/2014
Roissy Terres de France	30/04/2013	16/09 au 18/10	27/11/2013	27/02/2014
Grandes Ardoines	22/05/2013	15/09 au 15/10	05/12/2013	20/12/2013
Est Ensemble	03/06/2013	16/10 au 15/06	23/12/2013	21/02/2014
Boucle Nord	04/06/2013	7/10 au 8/11	19/12/2013	10/02/2014
Pôle aéroportuaire du Bourget	12/07/2013	26/10 au 28/11	14-20/01/2014	-
Paris-Saclay Territoire Sud	02/09/2013	01/04/2014	01/05/2014	-
Grand Paris Est Noisy-Champs	09/09/2013	01/04/2014	01/05/2014	-
Descartes Boucles de la Marne	17/12/2013	-	-	-

CDT en cours d'élaboration	Signature accords-cadres
Confluence	24/06/2013
La Défense ouest, les deux Seine	25/04/2012
Seine-Défense	14/05/2012
Est Seine-Saint-Denis	14/03/2012
Grand Orly	6 nov. 2013
Descartes Ouest	-
Versailles Saint Quentin Vélizy	-
Descartes Nord, Chelles Vaires	-

Source : DRIEA Ile-de-France

Pour la majorité des élus de Paris Métropole interrogés, même si cette réflexion est constructive, la cohérence des périmètres entre les CDT et intercommunalités n'apparaît pas comme une donnée indispensable, le CDT étant un outil de contractualisation parmi d'autres. Toutefois, ce dernier a permis de mettre autour de la table des acteurs et de mettre en cohérence des projets déjà existants facilitant ainsi la lisibilité pour le territoire concerné.

Aujourd'hui, seuls cinq périmètres de CDT correspondent à des intercommunalités existantes. C'est le cas de la Fabrique du Grand Paris (qui correspond à Est Ensemble), du Territoire de la culture et de la création (qui correspond à Plaine Commune), Val de France, Seine Défense et à Sénart qui est le regroupement des deux SAN de Sénart.

Dans 7 autres cas, le périmètre du CDT ne correspond pas à celui d'une ou plusieurs intercommunalités (plusieurs communes d'une intercommunalité touchée par le CDT restent en dehors du CDT). C'est le cas de Roissy-Terre de France qui correspond à une partie des communes de la CA Terres de France et de la CA Roissy Porte-de-France.
Le plus souvent (9 CDT), le périmètre du CDT correspond à plusieurs intercommunalités (complètes ou non) mais aussi à des communes restées jusqu'ici non regroupées. C'est le cas de Paris Est entre Marne et Bois, qui correspond à la CA de la vallée de la Marne, et à 4 communes non regroupées (Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne.

CDT	Population 2011	Nombre de communes	Correspondances avec le découpage intercommunal
Territoire de la Culture et de la Création	407 007	8	Coïncide avec la CA Plaine Commune
Fabrique du Grand Paris	397 977	9	Coïncide avec la CA Est Ensemble
Val de France Gonesse Bonneuil-en-France	166 521	6	Coïncide avec la CA Val-de-France
Seine Défense	133 213	2	Coïncide à la CA Seine-Défense
Sénart	119 116	12	Coïncide avec le SAN Sénart-en-Essonne et le SAN Sénart-Ville-Nouvelle
Confluence Seine Oise	421 490	29	Correspond à la CA des Deux Rives de Seine, la CC Poissy-Achères-Conflans, la CA Cergy Pontoise et à Saint Germain-en-Laye, qui est une des 10 communes de la CC Saint Germain Seine et Forêt
Versailles Grand Parc St-Quentin Vélizy	246 714	23	Correspond à la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, la CA Versailles-Grand-Parc presque en totalité (manquent Bougival, La Celle Saint Cloud et Le Chesnay) et Velizy-Villacoublay qui fait partie de GPSO.
Campus Sciences et Santé	242 397	8	Correspond à la CA du Val de Bièvre et à Bagneux, qui est 1 des 4 communes de la CA Sud-de-Seine
Grandes Ardoines	172 280	3	Correspond à 2 des 3 communes de la CASA (Vitry et Choisy) et à Alfortville, qui est l'1 des 3 communes de la CA Plaine Centrale du Val-de-Marne
Cœur Économique Roissy Terres de France	108 503	6	Correspond à 2 des 3 communes de la CA Terres-de-France (manque Sevran) et à 4 des 19 communes de la CA Roissy Porte-de-France
Paris-Saclay Territoire Sud	105 292	7	Correspond à 7 des 11 communes de la CA du plateau de Saclay (manquent Villiers le-Bacle, Vauhallan, Igny et Gometz)
Chelles Vaires-sur-Marne	65 629	2	Correspond à 2 des 4 communes de la CA Marne-et-Chantereine
Grand Paris Seine Ouest	306 441	7	Correspond à 7 des 9 communes de la CA GPSO (manquent Vélizy Villacoublay et Marne la Coquettes) et à la commune de La Garenne Colombes
Grand Orly	255 258	14	Correspond à 4 des 5 communes de la CA des Portes de l'Essonne (manque Savigny sur Orge), Wissous qui est 1 des 7 communes de la CA des Hauts de Bièvre, Choisy-le-Roi qui est 1 des 3 communes de la CA Seine Amont et à 8 communes non regroupées...
Défense Ouest-SIEP	244 504	4	Correspond à la CA Seine Défense et la commune de La Garenne-Colombes
Boucle Nord des Hauts-de-Seine	239 335	4	Correspond à 4 communes non regroupées : Colombes, Bois-Colombes, Asnières sur Seine et Gennevilliers
Est Seine-Saint-Denis	229 767	5	Correspond à la CA Clichy-sous-Bois-Montfermeil, à Sevran qui est 1 des 3 communes de la CA Terres de France et à 2 communes non regroupées : Livry Gargan et Aulnay-sous-Bois
Paris Est entre Marne et Bois	213 694	6	Correspond à la CA de la vallée de la Marne et à 4 communes non regroupées : Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne
Le Bourget	183 813	6	Correspond à la CA Aéroport du Bourget, à la commune du Blanc Mesnil, à La Courneuve, qui fait partie de la CA Plaine Co, et à Bonneuil en France, qui fait partie de la CA de Val de France
Boucles de la Marne	136 972	4	Correspond à Chennevières, qui est 1 des 7 communes de la CA du Haut-Val-de-Marne, et à 3 communes non regroupées : Bry, Villiers, Champigny
Cœur Descartes	87 469	2	Correspond à Noisy-le-Grand et à Champs-sur-Marne, qui est 1 des 6 communes de la CA du Val-Maubuée MLV
Le Mesnil-Amelot	-	-	

2.2 Les autres formes de dialogues avec les collectivités voisines : ententes, syndicats, association…

D'autres formes de dialogue sont mises en avant comme point d'appui possible à de futurs regroupements de communes, notamment en raison de leur souplesse.

C'est le cas des ententes ou des associations constituées autour de projets spécifiques d'échelle plus large, tels que :

- les pôles autour des aéroports de Roissy et d'Orly
- les axes de transport (tangentielle nord, le prolongement de la ligne de métro n° 11,…),
- les grands éléments de paysage comme la Seine ou les canaux…

Autres formes de coopération intercommunale de projet

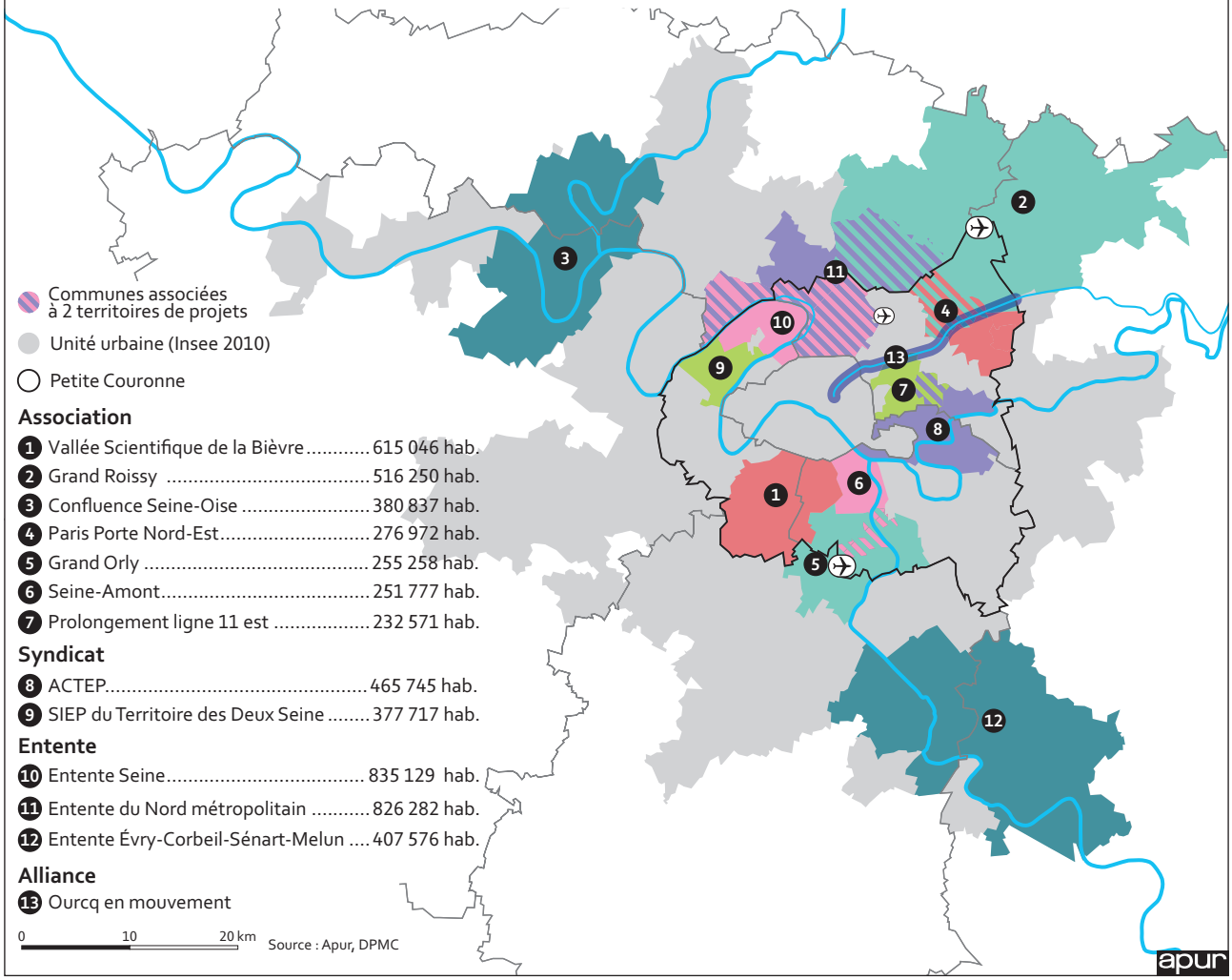

2.3. Les regroupements liés aux services techniques et réseaux urbains

Les grands services urbains comme la collecte des déchets, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'électricité,... sont assurés aujourd'hui par plusieurs grands syndicats au sein de la métropole et de l'agglomération, en lien avec les intercommunalités existantes, les communes et parfois les départements.

Les cartes (en cours d'actualisation) montrent une certaine complexité. Il existe de grands syndicats notamment en Petite Couronne mais qui ne recouvrent pas la totalité des communes de la métropole. Certains services sont organisés à l'échelle des EPCI ou de la commune (cf cartes des pages suivantes).

Assainissement	Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
Gaz et électricité	Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France
Traitement des ordures ménagères	Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
Alimentation en eau potable	Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
Electricité et réseaux de communication	Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Reseaux de Communication

Sources: SIAAP, SIGEIF, SYCTOM, SEDIF, SIPPEREC - 2014

Périmètres des grands syndicats techniques de l'agglomération parisienne - 2014

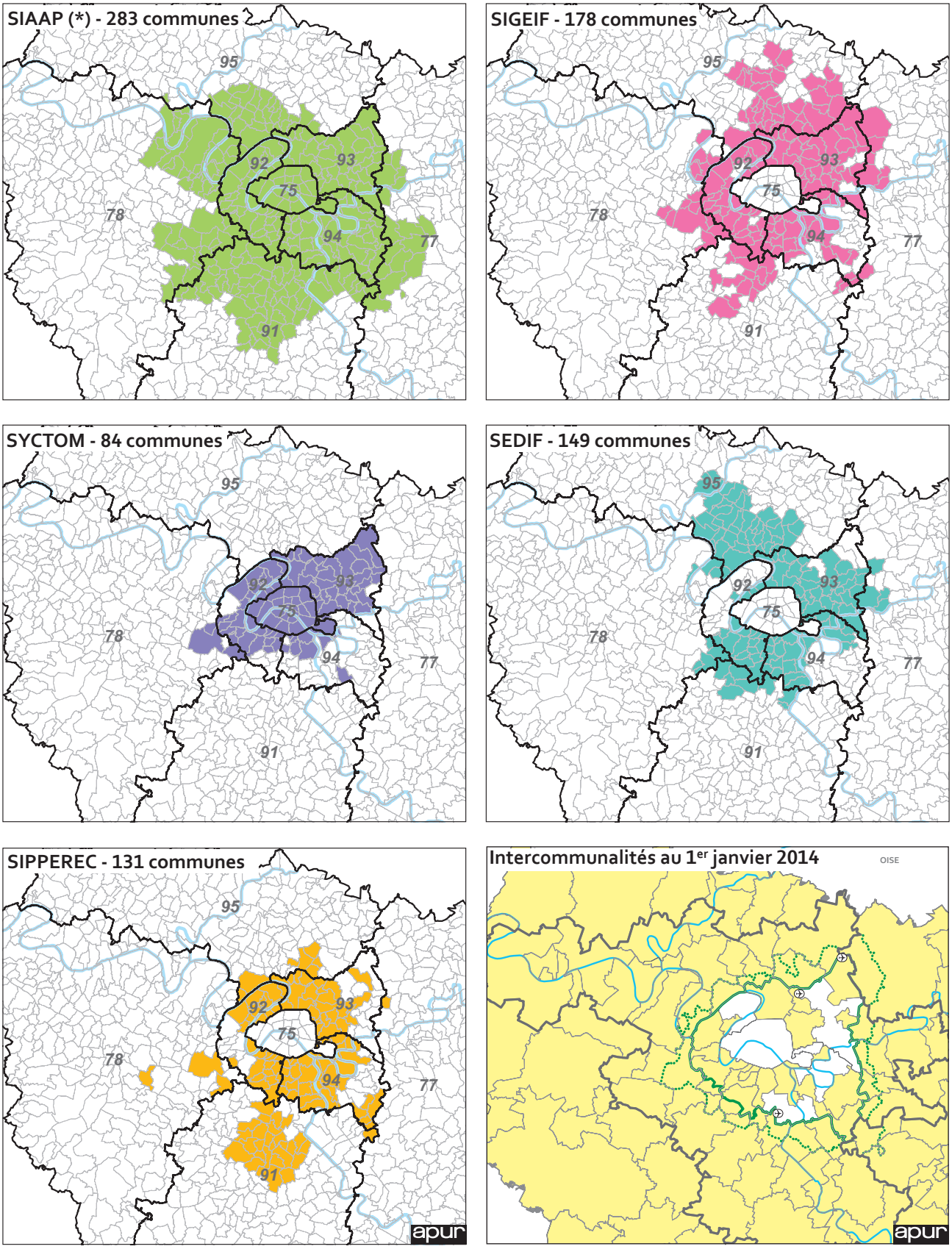

Les 30 syndicats de traitement des déchets au sein de Paris Métropole en 2011

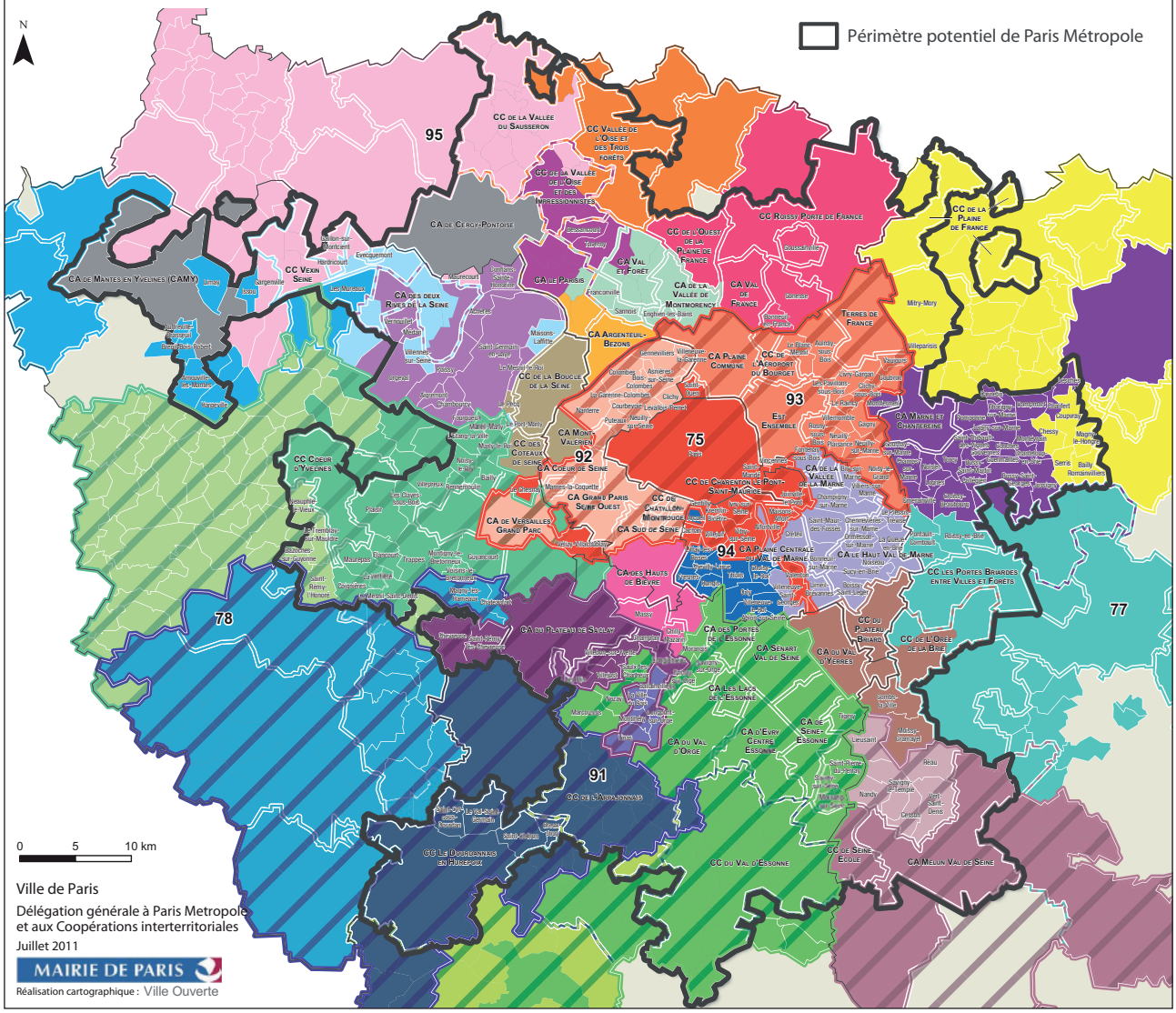

Structures syndicales

14 syndicats sont entièrement dans le périmètre de Paris Métropole et 16 syndicats le sont partiellement.

- SM fermé d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers (SIETREM)
- SM Tri-Action
- SI pour la destruction des résidus urbains (SIDRU)
- SM de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)
- SM des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM)
- SI de la région de Montlhéry (SIRM)
- SI pour l'exploitation, la gestion et la valorisation des déchets de la région de Rungis (SIEVD)
- SI pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA)
- SM collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons d'Arpajon, Dourdan, Limours, Saint-Chéron (SICTOM de l'Hurepoix)
- SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Rambouillet
- SM des installations de tri et de valorisation (SMITRIVAL)
- SI pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU)
- SM pour la collecte et le traitement des déchets de la vallée de Montmorency (syndicat Emeraude)
- SM fermé pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères pour la région de Tournan-en-Brie (SIETOM)
- SM revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères (SIREDOM)
- SM d'élimination des déchets de la région d'Etampes (SEDRE)
- SI pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE)
- SI d'évacuation et d'élimination des déchets de la région de Montfort l'Amaury et Houdan (SIEED)
- SM ouvert traitement des ordures ménagères du nord Seine et Marne
- SM pour la valorisation des déchets ménagers (AZUR)
- SM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de l'Isle Adam (SICTOMIA) TRI-OR
- SM central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)
- SM des Hauts-de-Seine pour l'elimination des ordures ménagères (SYELOM)
- SI de traitement des ordures ménagères SITOM 93
- SM pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS)
- SM Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR)
- SM de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM du Vexin)
- SM intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères centre ouest Seine et Marnais (SMITOM-LOMBRIC)
- SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Sénart
- SI pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine
- SM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
- EPCI à fiscalité propre compétent (communauté de communes ou d'agglomération)

S: Syndicat / M: Mixte / I: Intercommunal

Les 23 syndicats de collecte des déchets au sein de Paris Métropole en 2011

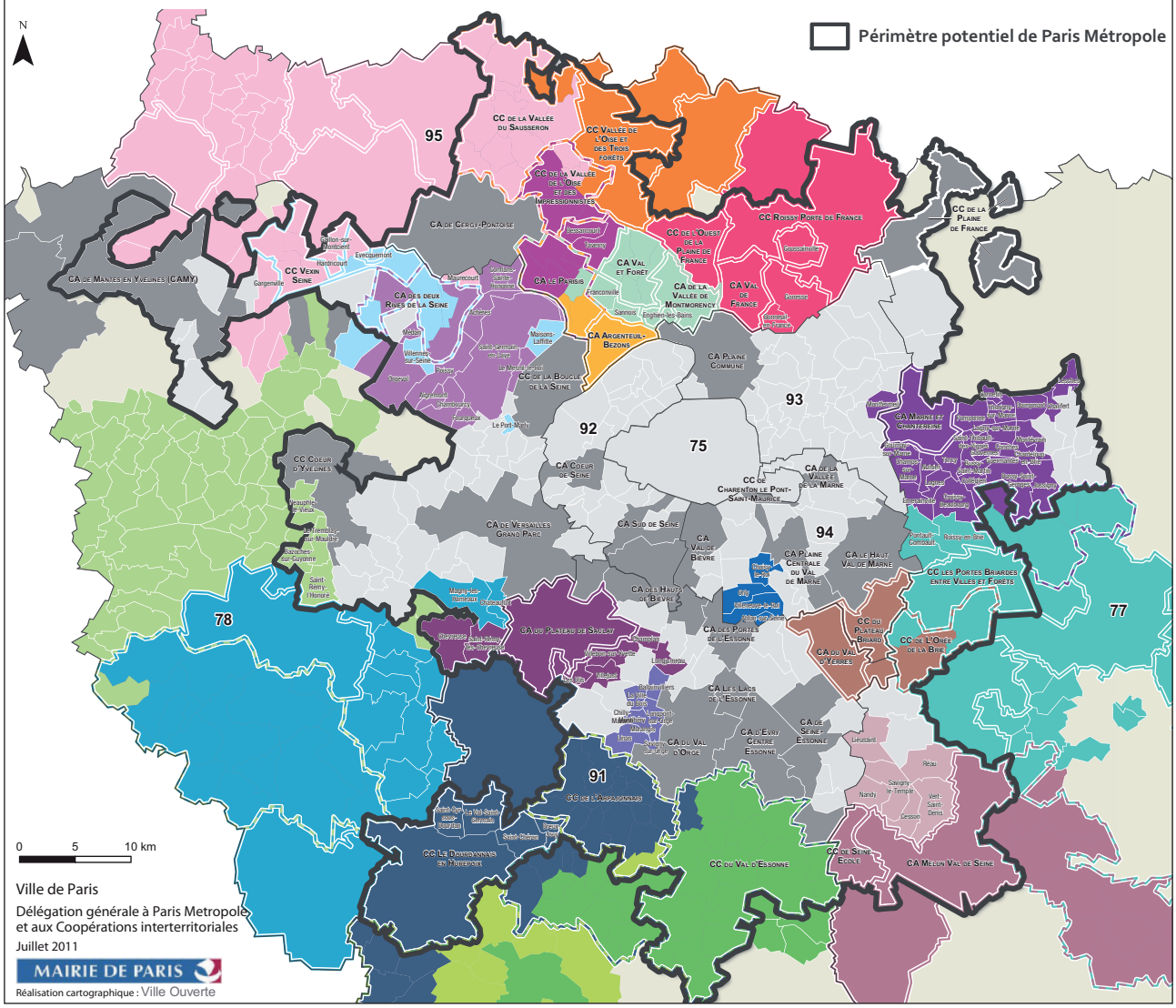

Structures syndicales

10 syndicats sont entièrement dans le périmètre de Paris Métropole et 13 syndicats le sont partiellement.

- SM fermé d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers (SIETREM)
- SM Tri-Action
- SI pour la destruction des résidus urbains (SIDRU)
- SM des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM)
- SI de la région de Montlhéry (SIRM)
- SI pour l'exploitation, la gestion et la valorisation des déchets de la région de Rungis (SIEVD)
- SM collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons d'Arpajon, Dourdan, Limours, Saint-Chéron (SICTOM de l'Hurepoix)
- SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Rambouillet
- SI pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU)
- SM pour la collecte et le traitement des déchets de la vallée de Montmorency (syndicat Emeraude)
- SM fermé pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères pour la région de Tournan-en-Brie (SIETOM)
- SM revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères (SIREDOM)
- SM d'élimination des déchets de la région d'Etampes (SEDRE)
- SI d'évacuation et d'élimination des déchets de la région de Montfort l'Amaury et Houdan (SIEED)
- SM ouvert traitement des ordures ménagères du nord Seine et Marne
- SM pour la valorisation des déchets ménagers (AZUR)
- SM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de l'Isle Adam (SICTOMIA) TRI-OR
- SM pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS)
- SM de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM du Vexin)
- SM intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères centre ouest Seine et Marnais (SMITOM-LOMBRIC)
- SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Sénart
- SI pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine
- SM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
- Collecte des déchets sous compétence communale
- EPCI à fiscalité propre compétent (communauté de communes ou d'agglomération)

S: Syndicat / M: Mixte / I: Intercommunal

Les 46 syndicats d'assainissement au sein de Paris Métropole en 2011

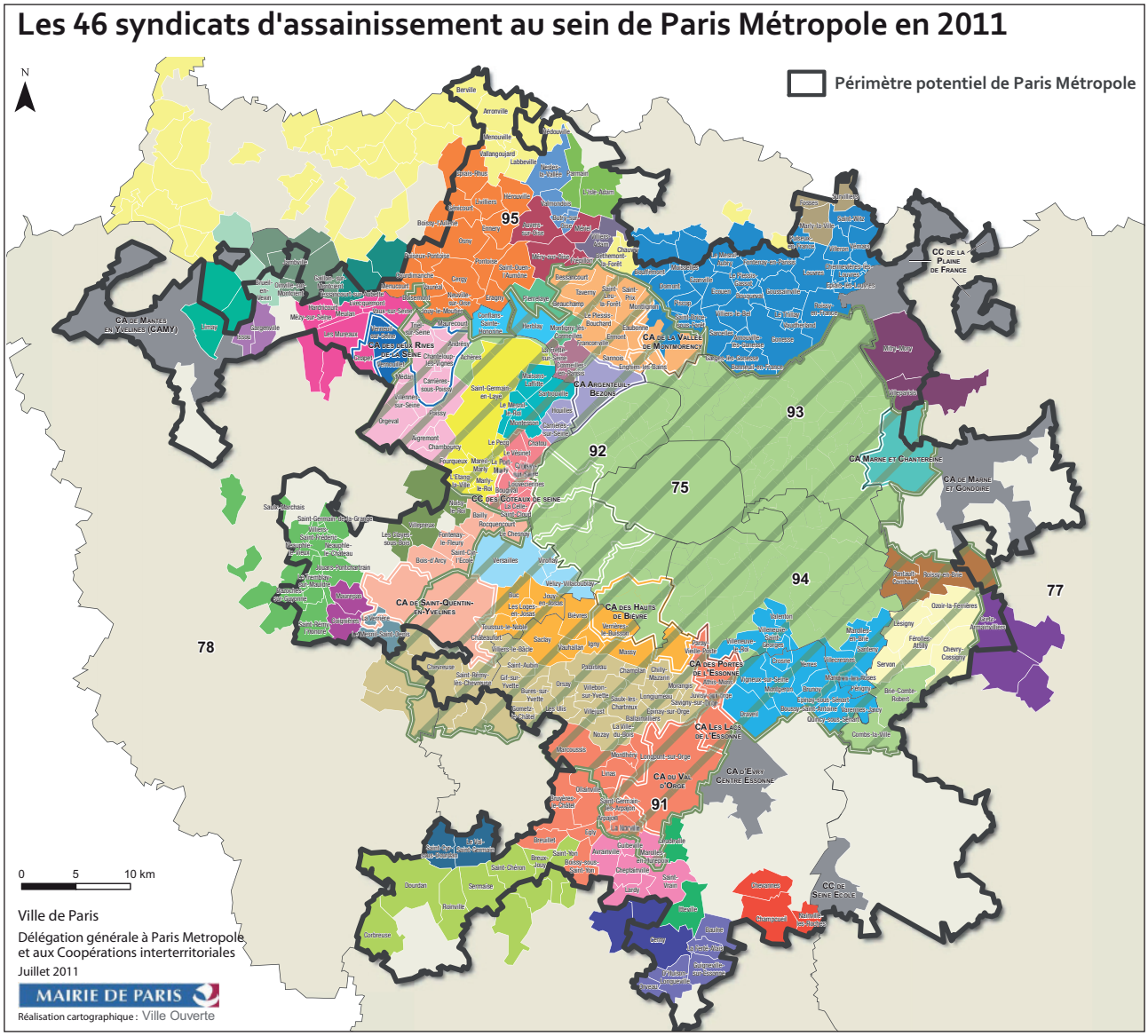

Structures syndicales

29 syndicats sont entièrement dans le périmètre de Paris Métropole et 17 syndicats le sont partiellement

- SIA de Lardy, Bouray et Janville
- SIA Val Saint Cyr
- SI d'eau et d'assainissement de Verneuil-Vernouillet
- SI pour la collecte et le traitement des eaux usées dans le bassin du Sausseron
- SI d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne
- SIA de la région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV)
- SIA de Conflans-Sainte-Honorine-Herblay
- SIA de la vallée du ru de Marivel (SIARM)
- SIA du Mesnil-Saint-Denis et la Verriere (SIAMSDV)
- SM fermé assainissement de Brou-Vaires-Chelles-Courtry et Le Pin (SIABCVCP)
- SIA de Sartrouville, Montesson, Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi
- SIA rationnel de la vallée de l'Aubette (SIARVA)
- SIA de Marolles, Saint-Vrain
- SIA Val de Gally Ouest
- SIA de la région de la Montcient
- SIA de la Patte d'Oie d'Herblay (SIAPOH)
- SIA de la région de Parmain et l'Isle-Adam (SIAPIA)
- SIA de la région de Neauphle-le-Chateau (SIARNC)
- SM de la vallée supérieure de l'Orge (SIVSO)
- SI pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)
- SIA de Sailly Brueil en Vexin
- SI de la Brie pour le raccordement à Valenton du réseau d'eaux usées
- SIA autonome
- EPCI à fiscalité propre compétent (communauté de communes ou d'agglomération)
- SIA de la région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL)
- SMA de la vallée de la Bièvre (SIAVB)
- SIA de la région de Pontoise (SIARP)
- SM de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA)
- SIA de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- SMA de la région ouest de Versailles (SMAROV)
- SIA de la boucle de la Seine (SIABS)
- SIA de la région de l'Hautil
- SIA de la région de Cheptainville
- SIA de Meulan Hardricourt Les Mureaux
- SIA Méry-sur-Oise, Mériel, Auvers-sur-Oise et Frépillon (SIAMMAF)
- SIA du plateau de Champcueil - Chevannes et Nainville les Roches
- SIA de la région de Cormeilles-en-Parisis (SIARC)
- SIA de Gargenville Issou
- SIA et des eaux de la région de La Ferté-Alais
- SA de la boucle de la Seine (SABS)
- SIA de Villiers-Adam
- SIA de la Courance (SIAC)
- SIVU collecte et traitement des eaux usées
- SIVUA de Claye Souilly - Mitry Mory et Villeparisis
- SIA de la région de Survilliers
- SM aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)
- SIVUA et aménagement du Morbras (SIAAM)

S: Syndicat
M: Mixte
I: Intercommunal
A: Assainissement
VUA : à Vocation Unique Assainissement

Les 42 syndicats de distribution d'eau potable au sein de Paris Métropole en 2011

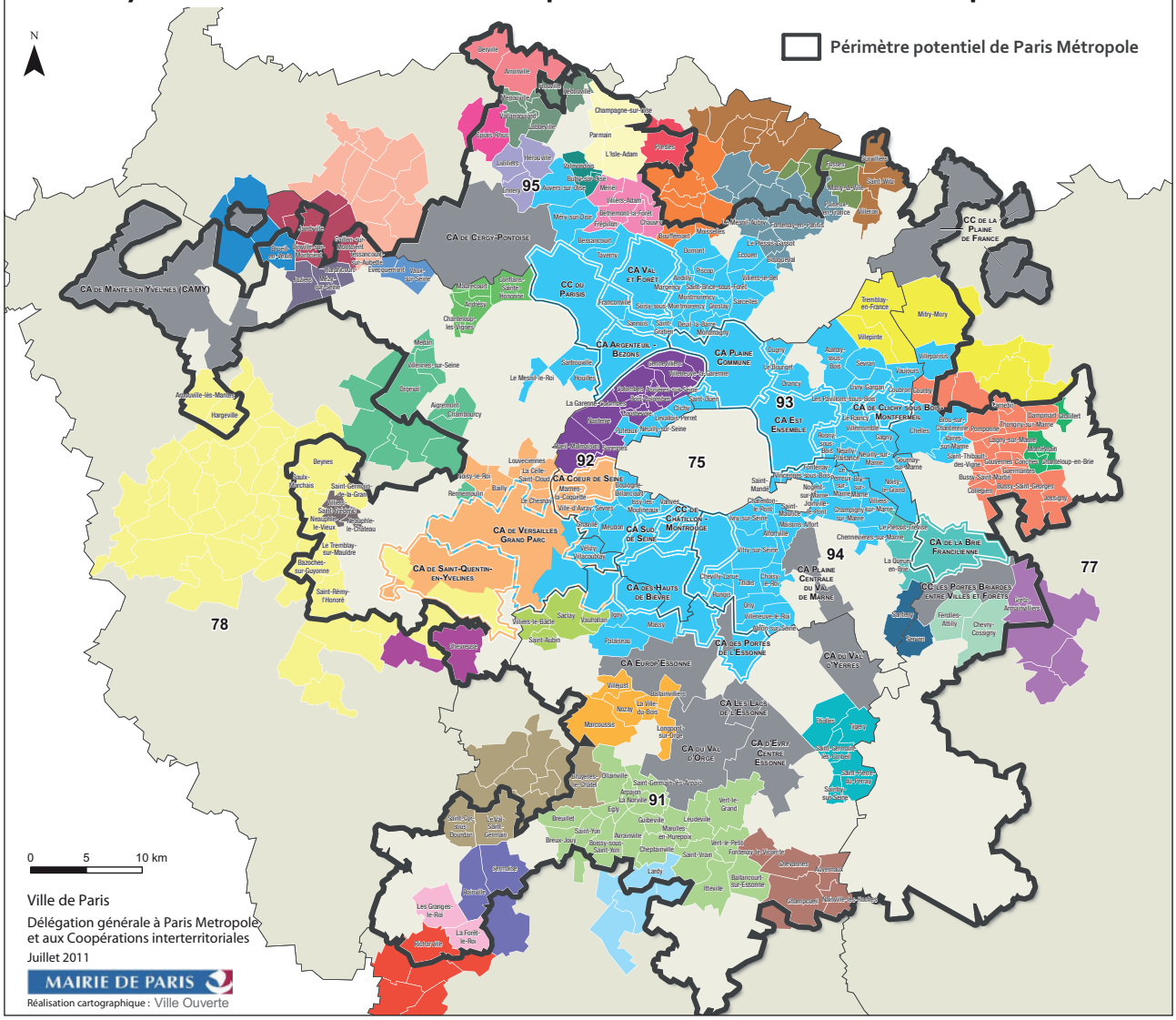

Structures syndicales

22 syndicats sont entièrement dans le périmètre de Paris Métropole et 20 syndicats le sont partiellement.

- SIVU des Eaux de Santeny-Servon
- SIAEP de la région Nord-Ecouen
- SIAEP Vaux sur Seine-Evecquemont
- SIAEP de la Montcient
- Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)
- SI des eaux de la vallée de la Juine
- SI des eaux de la Vallée du Sausseron
- SI des eaux de Saint-Germain-lès-Corbeil et environs
- SIVUAEP de la région de Le Plessis-Trévise - Pontault-Combault
- SIAEP de la région de Feucherolles
- SIAEP de l'Epine du Buc
- SIAEP de Bellefontaine
- SIVU eaux de Chalifert, Chanteloup et Montévrain (SIAEP-CCM)
- SI de distribution d'eau du confluent (SIDEC)
- SIVUAEP de Chevry-Férolles
- SI des eaux de la région du Hurepoix
- SI des eaux du Plateau de Saclay (SIEPS)
- SIAEP de Tremblay-en-France, Claye-Souilly
- SI de la région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau (SIRYAE)
- SIAEP de L'Isle-Adam
- SI des eaux de la vallée de l'Aubette
- EPCI à fiscalité propre compétent (communauté de communes ou d'agglomération)
- SM pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)
- SI des eaux des communes du nord-est de l'Essonne
- SIVUAEP de la région de Lagny-sur-Marne (SIAEPLM)
- SIAEP de la région de Montsoult
- SI des eaux de Mours, Nointel, Presles
- SI des eaux de la région du Plessis-Saint-Benoist
- SIAEP de la région de Montalet-le-Bois
- SI de la source de Berval
- SIAEP des communes de Dampierre et Chevreuse
- SI des eaux de la presqu'île de Gennevilliers
- SIVU production et distribution d'eau potable de la région de Tournan en Brie
- SIAEP des Granges-le-Roi et de la Forêt-le-Roi dits les Eaux du Roi
- SIAEP des communes de la vallée de Chauvry
- SIAEP d'Arronville-Berville
- SI des eaux d'Ennery, Livilliers et Hérouville
- SI des eaux de Lavenelle
- SIAEP de Mezy Hardricourt
- SI d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO)
- SI des eaux de Champcueil et environs
- SIAEP dans la région d'Angervilliers
- SI des eaux de la Mauldre Moyenne (SIEMM)

S: Syndicat
M: Mixte
I: Intercommunal
VU: à Vocation Unique
AEP: d'Adduction (ou d'Alimentation) d'Eau Potable

Les 18 syndicats d'énergie au sein de Paris Métropole en 2011

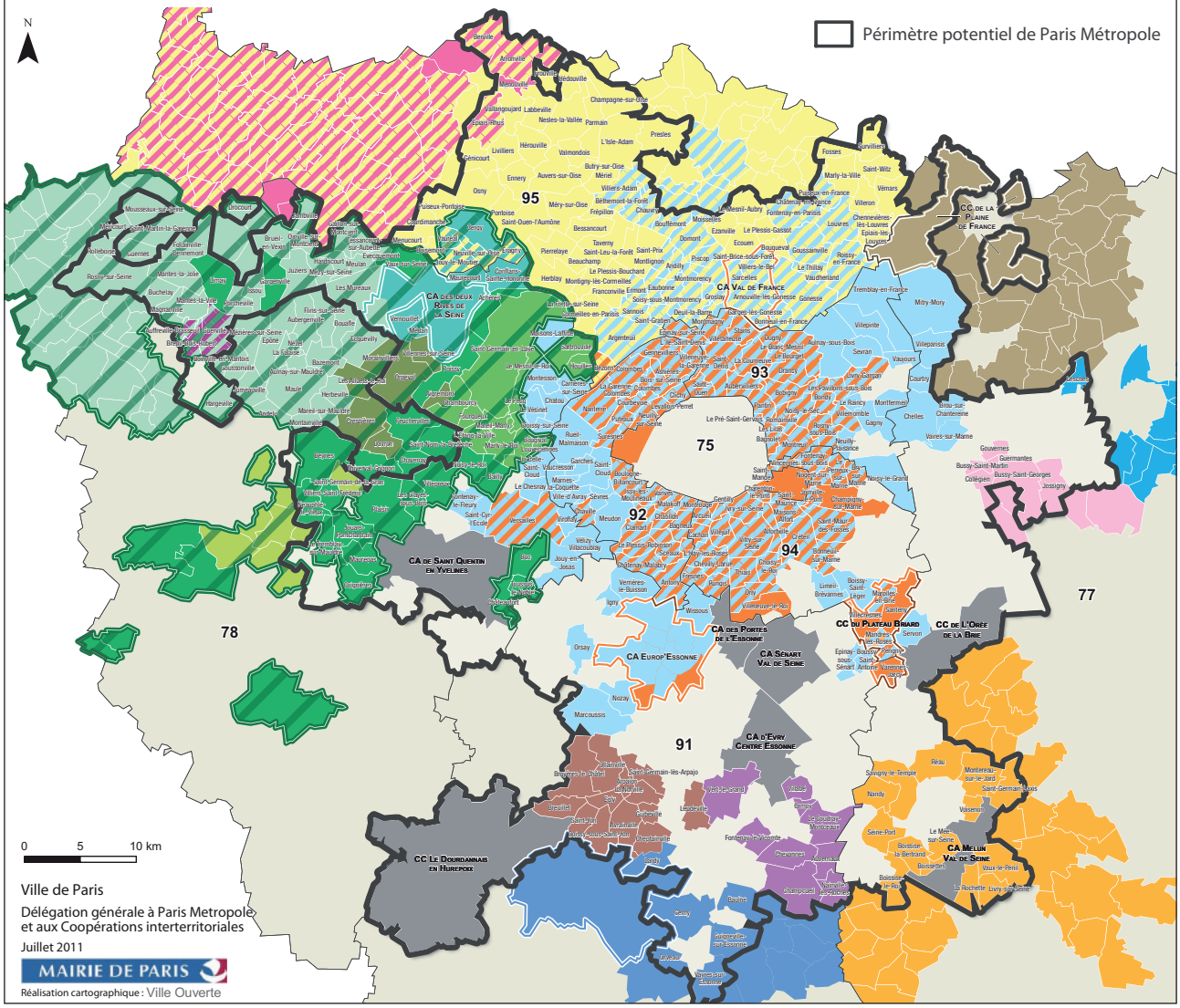

Structures syndicales

7 syndicats sont entièrement dans le périmètre de Paris Métropole et 11 syndicats le sont partiellement

Compétence électricité et gaz

- SI d'électricité et des réseaux de cables du Vexin (SIERC)
- SM départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)
- SM intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye Souilly et communes limitrophes (SIER Claye-Souilly)
- SI pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Compétence électricité

- Syndicat d'énergie des Yvelines (29)
- SI d'électricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA)
- SI d'enfouissement des réseaux télécommunications et électricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC)
- SI Electricité Montfort l'Amaury (SIEMA)
- SI d'électricité de la région de Villennes-sur-Seine (SIERVS)
- SI d'électricité Yvelines Nord-Est (SIDEYNE)

Compétence électricité

- SI électricité de la région de Guerville (SIEL)
- SI de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)
- SIVU électrification de la région sud-est de Lagny-sur-Marne (SIERSEL)
- SIVU électrification de la vallée du Grand Morin (SIDER)
- SI d'électricité et du gaz de la région d'Arpajon (SIEGRA)
- SI d'énergie pour la région de Mennecy et des environs (SIERME)
- SM d'électricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF)
- SIVU électrification du secteur de Melun (SISEM)

- EPCI à fiscalité propre compétent (communauté de communes ou d'agglomération)

S: Syndicat - M: Mixte - I: Intercommunal - VU: à Vocation Unique

3- La géographie physique, sociale et économique

3.1. La géographie physique

La géographie physique est un paramètre permanent de liens ou de ruptures dans les territoires qui si elle ne prend pas part à une construction administrative explique certains regroupements ou non regroupements.

La géographie naturelle

Des éléments liés à la géographie comme le relief et les cours d'eau ont façonné l'histoire des villes. De nombreux regroupements de communes ont comme point d'appui des éléments de géographie comme en témoigne d'ailleurs leur dénomination.

Pour le relief, on peut citer la CA Plaine Commune, la CA Plaine Centrale, le Mont-Valérien et le long de la Seine, des intercommunalités se sont constituées comme la CA Seine Amont, la CA Boucle de Seine Aval...

Il existe aussi des exemples, où la géographie structure fortement le territoire sans que cela se retrouve exactement dans le regroupement en intercommunalité : le territoire d'Est Ensemble est lui-même constitué de 3 entités décrites dans son CDT (la plaine de l'Ourcq, le plateau et le faubourg).

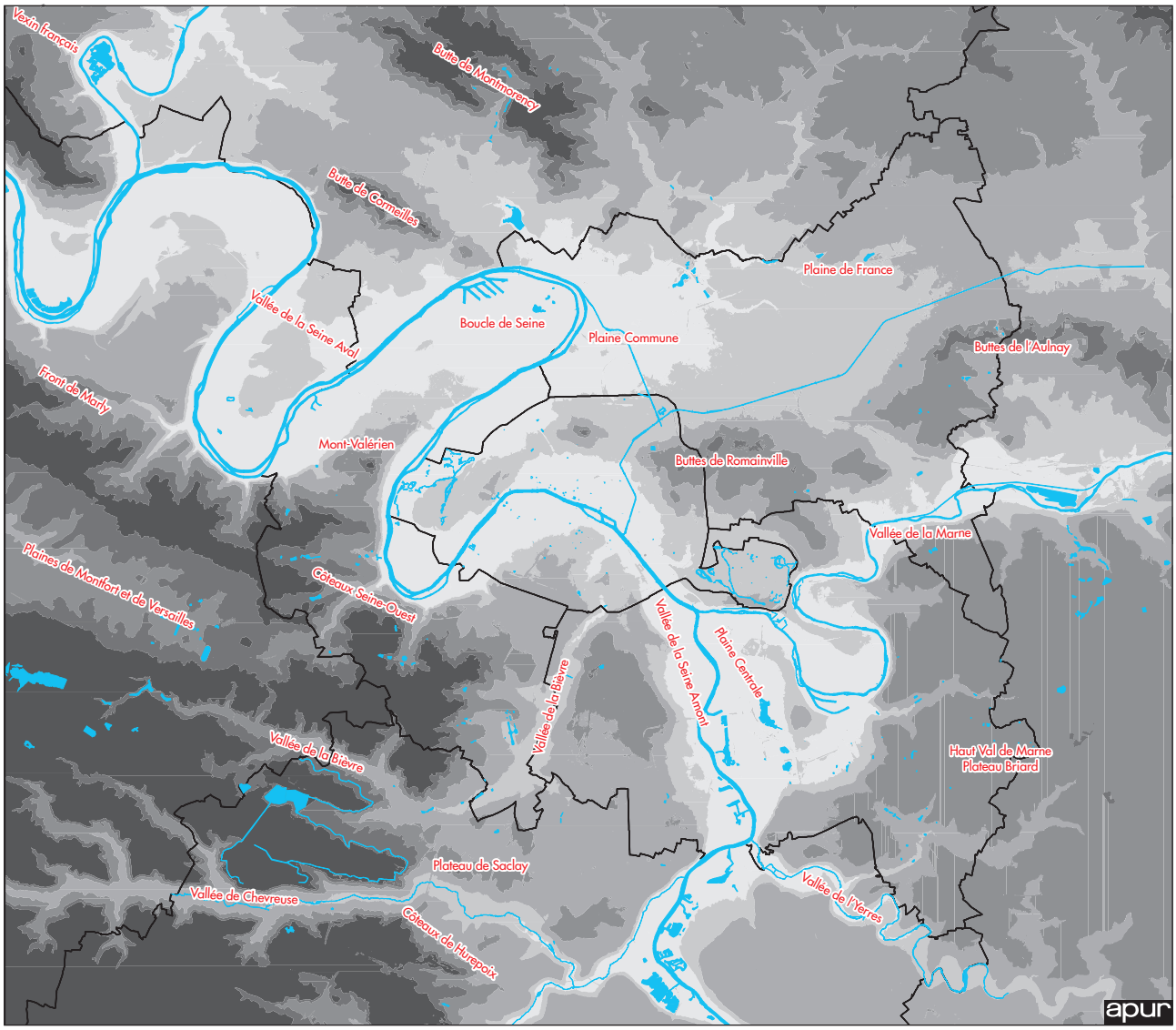

Les discontinuités des territoires par les grandes infrastructures de transport

Les grandes infrastructures ferroviaires et routières ont permis des mises en relation rapides entre des territoires éloignés mais ont bien souvent créé dans la métropole des coupures dans les sites traversés. Le boulevard périphérique en est un symbole mais il est bien loin d'être le seul comme le montrent les cartes des faisceaux ferrées et du réseau magistral sans oublier les fleuves.

Les grandes infrastructures ferroviaires et les grands pôles de transport comme les aéroports et les ports fait naître des logiques d'éloignement et d'isolement dans certains secteurs du cœur d'agglomération.

Quelques sites constituent des secteurs à enjeux pour le renforcement et le développement de la trame viaire ou la réalisation de nouveaux franchissements capables d'effectuer de nouveaux des liens.

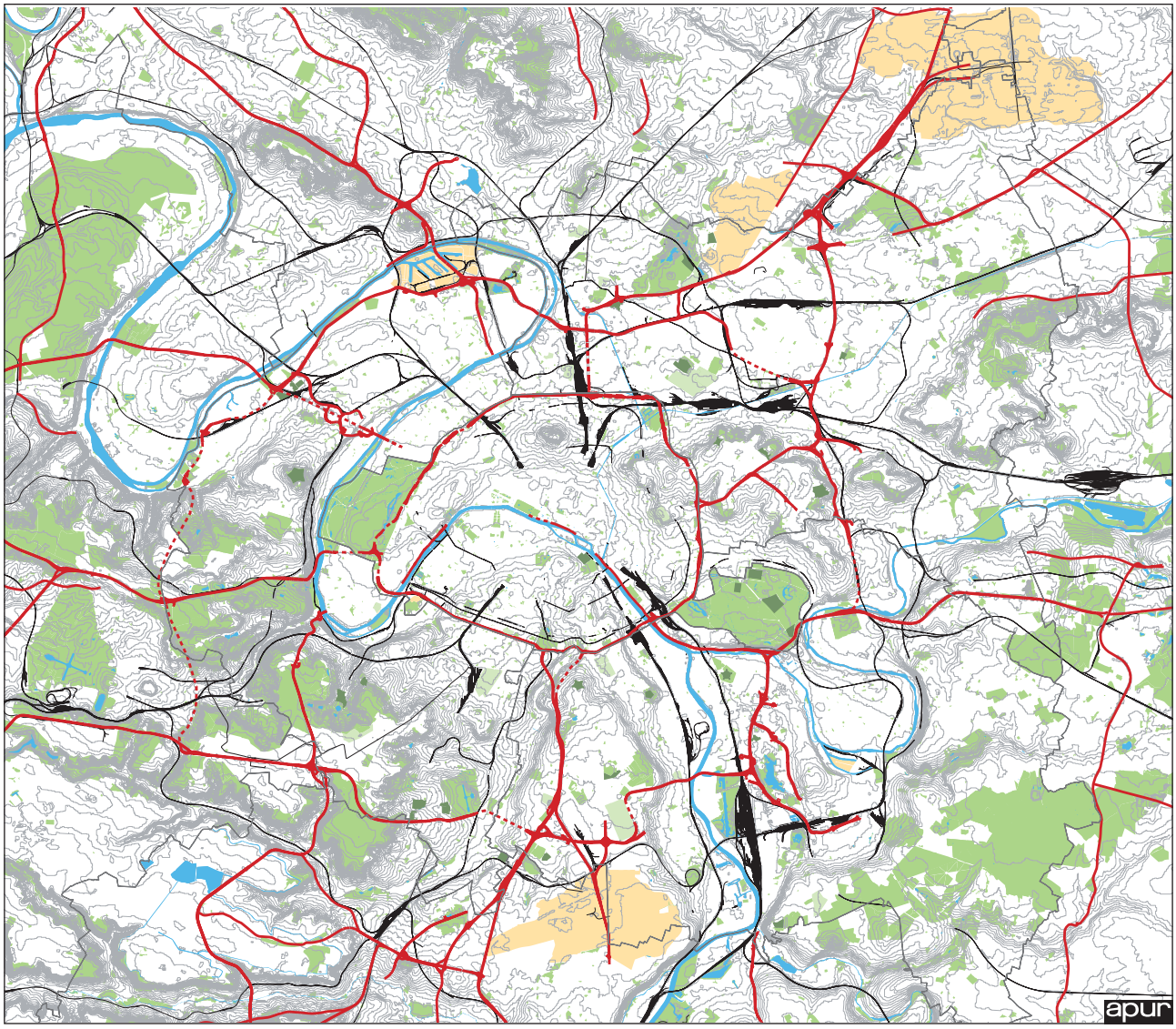

Coupures et enclaves du cœur de l'agglomération parisienne - 2013

Grandes infrastructures de transport

- Faisceaux ferroviaires
- Autoroutes et voies à caractère autoroutier
- Zones aéroportuaires, ports industriels
- Fleuves, canaux, rivières et plans d'eau de plus de 5 ha

Emprises formant enclaves (5 ha et plus)

- Casernes et forts
- Grands équipements (hôpitaux, campus universitaires, parcs d'exposition...)
- Cimetière

Emprises végétalisées (5 ha et plus)

- Espaces verts publics
- Grandes enceintes de sport et loisir de plein air

Les continuités urbaines

En contrepoint des coupures, on peut apprécier les rapprochements de territoires à travers des continuités urbaines bâties ou relatives à l'organisation autour d'un vide fédérateur.

Cette carte qui montre les emprises bâties de la métropole parisienne exprime les pôles et les lignes structurantes de l'urbanisation « agrégatives », et les grands vides fédérateurs (bois, parcs, cours d'eau…).

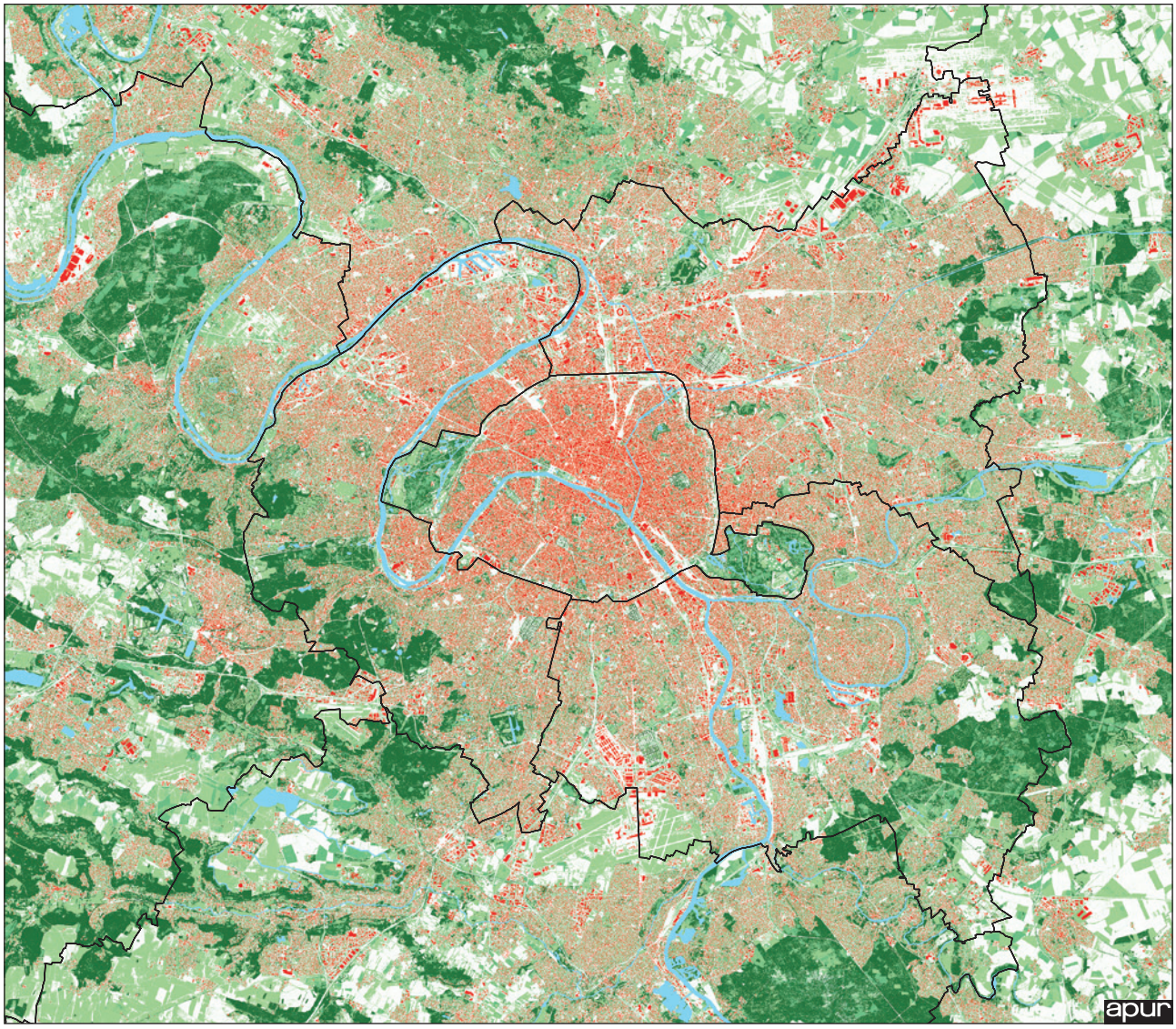

Occupation physique des sols

- Bâtiments
- Hydrographie
- **Végétation**
  - Moins de 1 m
  - De 1 à 10 m
  - Plus de 10 m
- Autres (espaces publics, voies férrées, terres agricoles…)

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2012 © Apur - InterAtlas

3.2. La géographie économique et sociale met en évidence les inégalités entre les territoires et fait ressortir la polycentralité de la Métropole

La géographie économique et sociale est un autre moyen d'apprécier le fonctionnement de l'agglomération et de mettre en évidence les parties du territoire qui ont des caractéristiques similaires.
Des nombreuses cartes donnent à voir la géographie sociale, quatre ont été retenues dans ce document : la structure de la population active, le taux de chômage, le revenu des ménages et le potentiel financier des communes.

Population active et taux de chômage

La carte de la structure de la population active met en évidence la part prépondérante des cadres dans la population active dans l'ensemble de l'agglomération parisienne et plus particulièrement encore à Paris et dans les communes des Hauts-de-Seine.
Ce sont aussi les secteurs, où le taux de chômage est le plus bas.
Ces deux cartes font également ressortir le Val-de-Marne comme étant le département où les situations sont les plus contrastées.

Le revenu des ménages

La carte du revenu annuel médian des ménages [2] permet de mesurer les écarts de richesses qui caractérisent la métropole.
À l'intérieur Paris, les contrastes sont importants : dans les arrondissements du centre et de l'ouest, le revenu annuel médian des ménages dépasse 35 000 € (par unité de consommation), alors qu'il est de 25 000 € dans la plupart des arrondissements périphériques et de 15 000 € dans les arrondissements du nord-est.

2- Le revenu annuel médian correspond au niveau de revenus au-dessous duquel se situent 50 % des ménages. Pour comparer entre les ménages alors que leur taille et leur composition varient, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation.

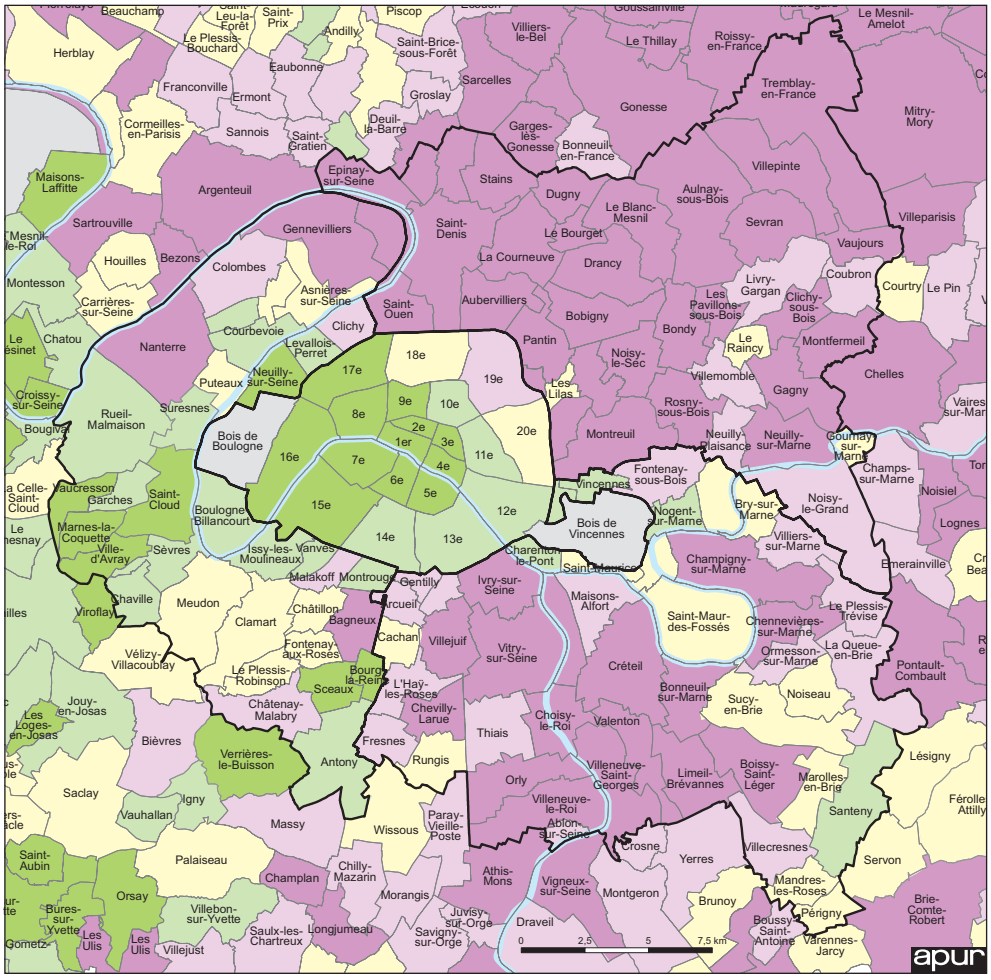

Structure de la population active

Cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans, commerçants, chefs d'entreprise

- au moins 50%
- de 40 à 50%

Employés, ouvriers

- au moins 50%
- de 40 à 50%
- pas de dominante

(% de la population active âgée de 15 à 64 ans)

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2008

Taux de chômage 2010

Part des chômeurs dans la population active (*)

- plus de 16%
- de 13 à 16%
- de 10 à 13%
- de 7 à 10%
- moins de 7%

(*) personnes de 15-64 ans

Source: Recensement de la population (INSEE) - 2010

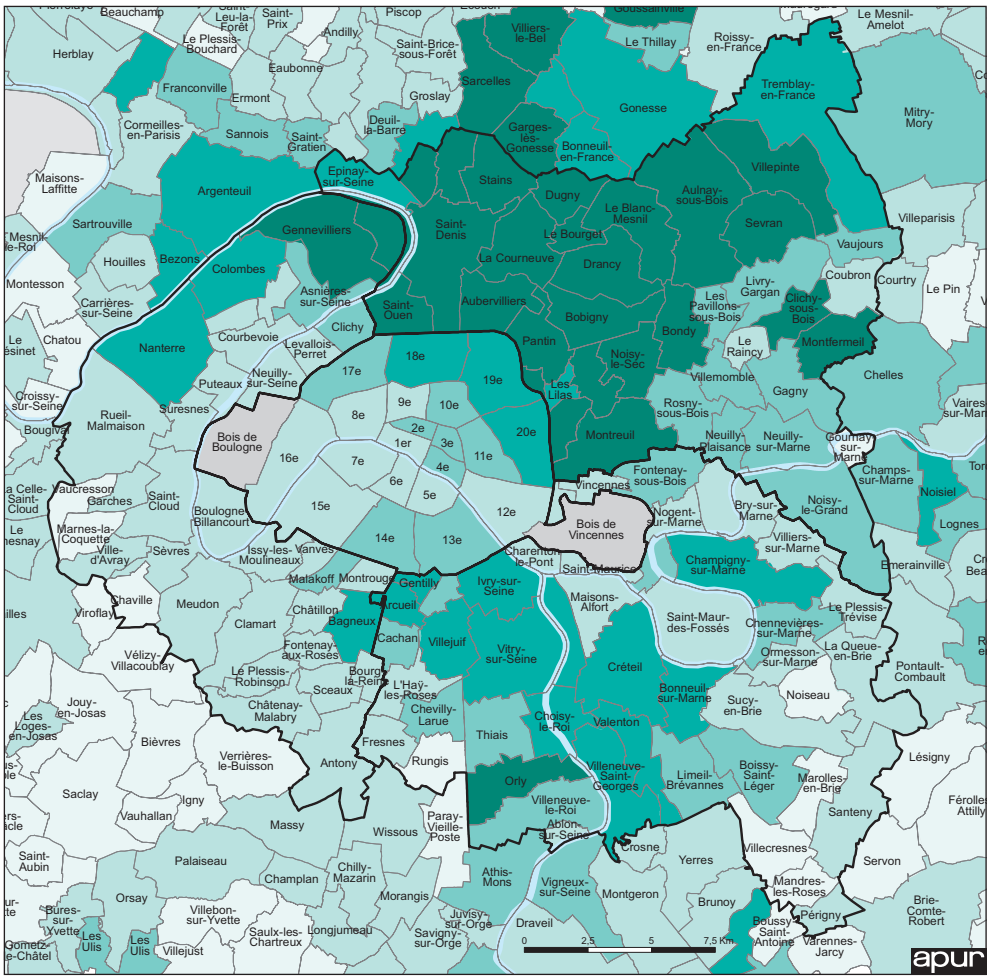

Territoires d'intervention de la politique de la ville 2013

- Périmètres des quartiers prioritaires des CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale)
- Périmètres des ZUS (Zones urbaines sensibles)
- Périmètres du programme national pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Périmètres du grand projet de renouvellement urbain (GPRU)

Nom des quartiers prioritaires parisiens

1 : Les Portes
2 : Fontaine-au-Roi
3 : Sud 13e
4 : Porte de Vanves
5 : Porte de Clichy / Porte de Saint-Ouen
6 : Porte Montmartre / Porte de Clignancourt/ Moskowa
7 : Amiraux - Simplon
8 : La Goutte d'Or
9 : La Chapelle
10 : Flandre
11 : Danube / Solidarité
12 : Belleville / Amandiers
13 : Saint Blaise
14 : Porte de Montreuil / Python / Duvernois / Fougères

Source : Apur , SG - CIV

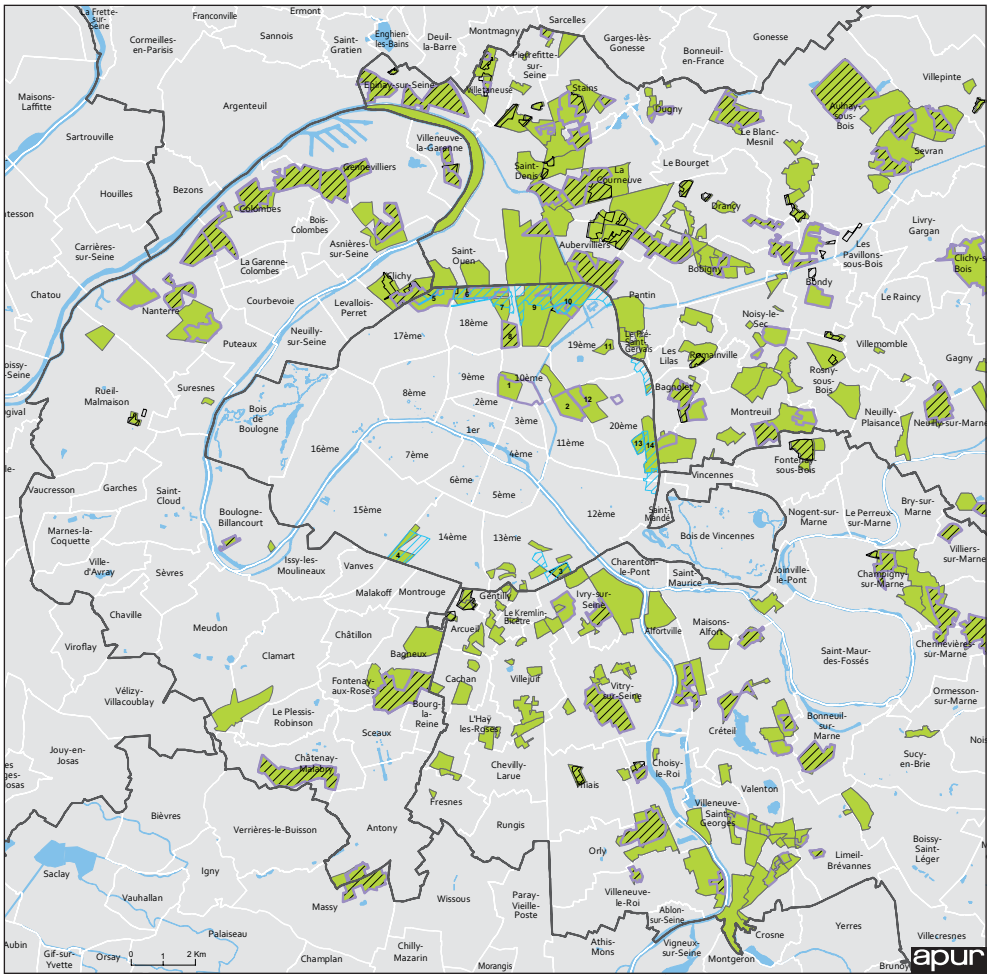

Dans les Hauts de Seine, on retrouve les mêmes écarts entre les communes comme Neuilly-sur-Seine, Saint-Cloud, Marnes-la-Coquette et Vaucresson, Ville d'Avray ou Sceaux d'une part et Nanterre ou les communes de la boucle de Gennevilliers d'autre part.
Dans le Val de Marne, le revenu annuel médian des ménages est supérieur à 35 000 € par UC dans les communes de Saint-Mandé, Vincennes, Nogent-sur-Marne ou encore Marolles-en-Brie et Santeny au sud du département alors qu'il ne dépasse pas 15 000 € dans certaines communes de la vallée de la Seine au sud telles que Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.
En Seine-Saint-Denis les écarts sont un peu moins importants. Dans pratiquement toutes les communes du département le revenu annuel médian des ménages se situe entre 15 000 et 20 000 €. Seules les communes du sud-est du département se distinguent par des revenus globalement plus élevés.

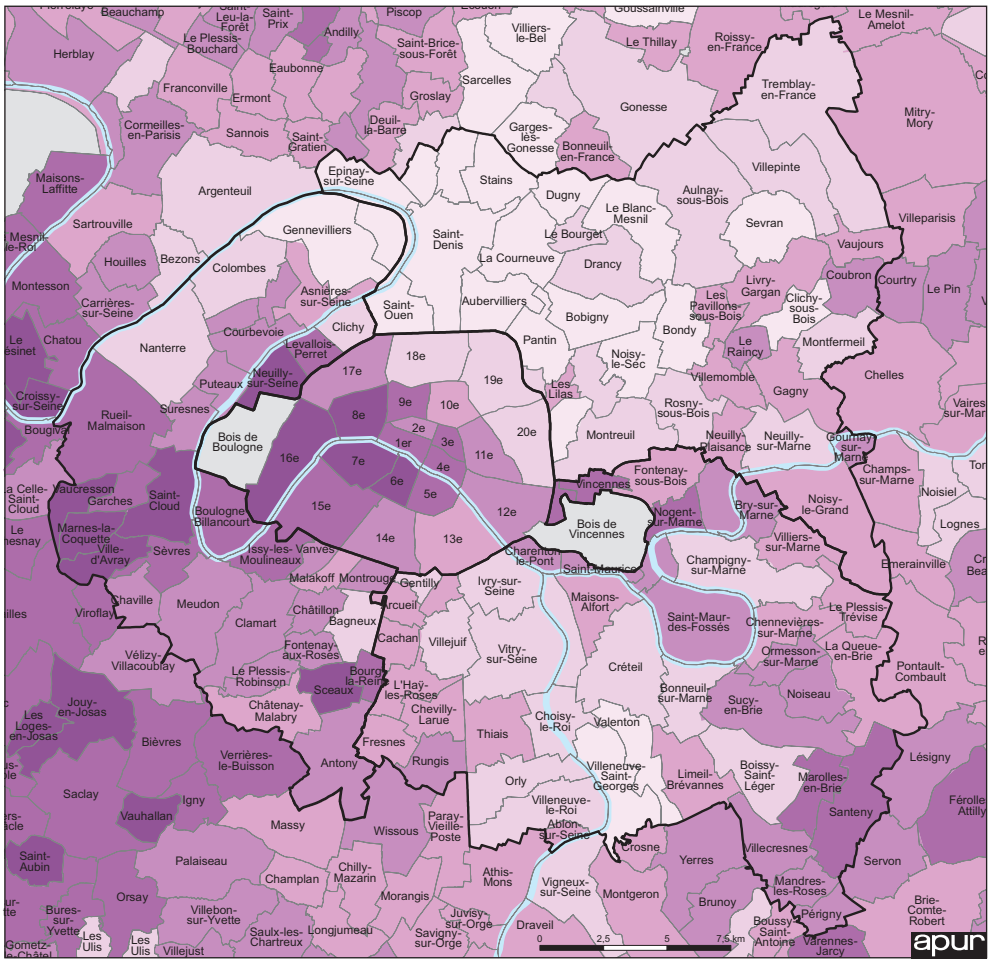

Revenu annuel médian par UC en 2011

- plus de 35 000
- de 30 000 à 35 000
- de 25 000 à 30 000
- de 20 000 à 25 000
- de 15 000 à 20 000
- moins de 15 000

Moyennes
Paris = 25 830
Hauts-de-Seine = 26 122
Seine-St-Denis = 15 234
Val-de-Marne = 21 437
Ile-de-France = 22 243

Source: Revenus fiscaux des ménages (INSEE-DGFIP) - 2011

Le potentiel financier par habitant

Le potentiel financier [3] mesure la richesse fiscale de la collectivité basée principalement sur les activités économiques présentes sur le territoire. Cette notion n'a pas de lien avec le niveau de revenus des habitants.

La carte fait ressortir les pôles d'emplois comme les aéroports, Paris, La Défense, et dans une moindre mesure, les communes du centre des Hauts-de-Seine, Gennevilliers à l'ouest, Saint-Denis au nord et Noisy-le-Grand à l'est.

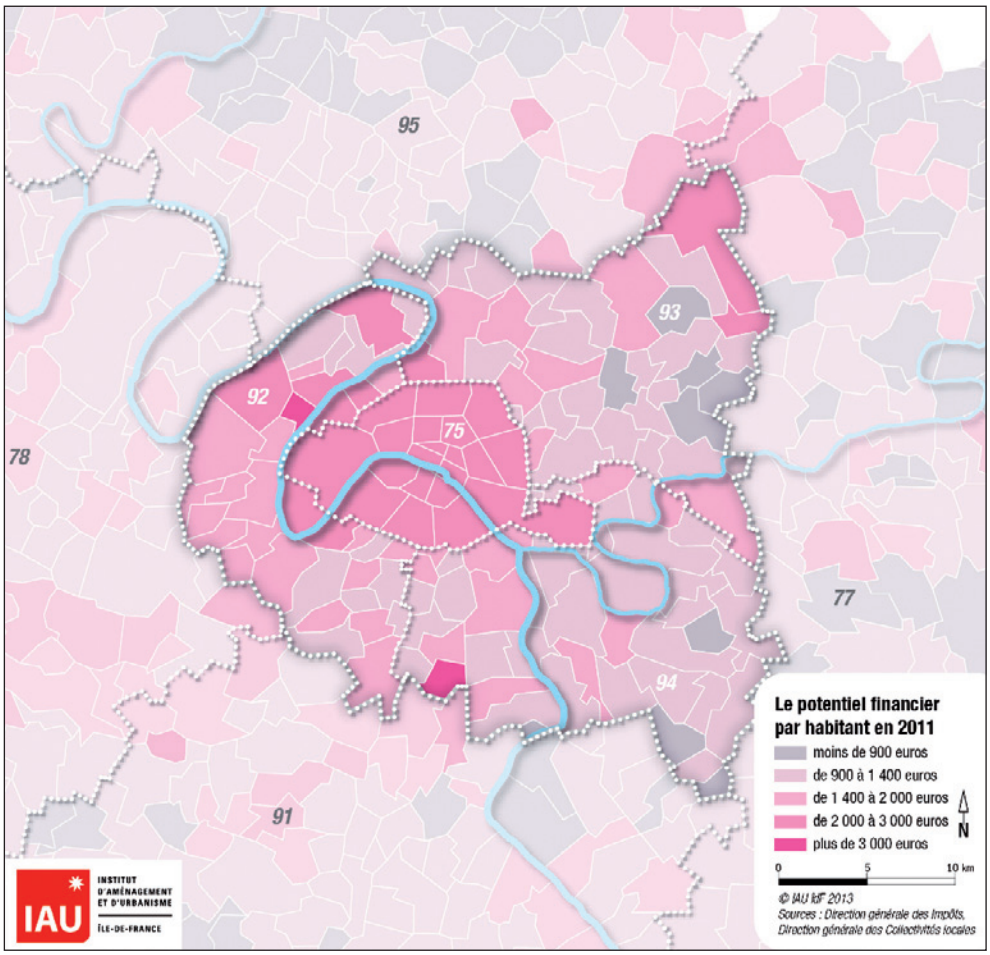

3- Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle).

3.3 Les moteurs de l'économie : 39 pôles d'emploi

L'Ile de France comprend 5,4 millions d'emplois, dont 2,2 millions, sont concentrés dans 39 pôles de plus de 10 000 emplois (représentant 1 % seulement du territoire) [4]. 6 pôles d'emplois sont situés à Paris (950 500 emplois), 19 en petite couronne (965 100 emplois) et 14 en grande couronne (437 800 emplois).

Les pôles d'emplois se différencient par leur taille mais aussi leur fonction : centres directionnels, centres de production, pôles administratifs...

Le Quartier Central des Affaires (QCA) est, de loin, le pôle d'emploi français et régional le plus important. Avec près de 500 000 emplois salariés, il représente à lui seul près de 30 % des emplois salariés de Paris et près de 10 % des emplois salariés franciliens. La finance et l'assurance, avec les activités de support et de conseil, sont des secteurs bien représentés (respectivement 16 % et 15 % des emplois du pôle).
Le quartier de La Défense est le pôle francilien le plus important hors de Paris (144 600 emplois). Le secteur finance-assurance y est dominant. Les pôles de Neuilly-sur-Seine et de Levallois-Perret d'une part, et le pôle regroupant Boulogne, Issy-les-Moulineaux et le sud du 15e arrondissement d'autre part, sont dans le prolongement du QCA et de la Défense. Les activités de bureaux et de support dominent dans les deux premiers pôles et le troisième est très spécialisé dans les domaines de l'audiovisuel et la communication.
Les cinq pôles d'emploi parisiens hors QCA rassemblent, cumulés, à peu près le même nombre d'emplois que le QCA (467 000 emplois soit 9 % des emplois franciliens). Chacun d'entre eux est relativement spécialisé.

En dehors de Paris, les sept chefs-lieux des départements franciliens (Bobigny, Créteil, Nanterre, Versailles, Évry, Cergy, Melun) et un chef-lieu d'arrondissement (Saint-Germain-en-Laye) constituent des pôles d'emploi administratif. Ils comprennent de gros employeurs tels que la préfecture (ou sous-préfecture) et les services déconcentrés de l'État dans le département, des services de l'Éducation nationale et les collectivités locales. La part de l'emploi public y est logiquement très élevée.
Quatre pôles de petite et grande couronnes ont une seule activité dominante : l'industrie à Poissy et Plaisir-Élancourt, les activités récréatives à Chessy et le transport aérien à Roissy. Les pôles de Rungis-Orly et les Ulis-Villebon sur Yvette avec la ZA de Courtabœuf et Villepinte sont 3 autres pôles d'emplois relativement spécialisés.
Enfin les 15 autres pôles d'emplois sont d'importance plus modeste et plutôt généralistes.

4- Afin de refléter au plus près la réalité économique du territoire, les zones ne sont pas des regroupements d'unités administratives mais de carreaux de 100 m de côté. Les pôles retenus ont au moins 10 000 emplois, une densité supérieure à 100 emplois par hectare et un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents.

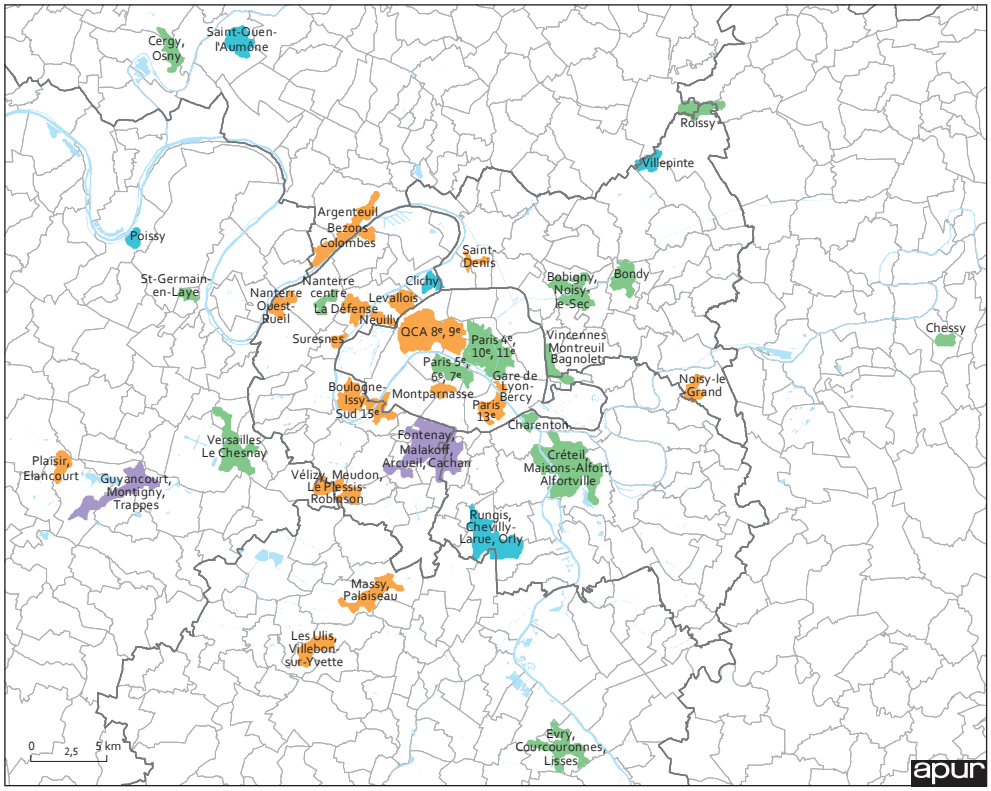

Catégorie Socio-professionnelle 2013

- Pas de surreprésentation
- Profession Intermédiaire et employé
- Cadre
- Ouvrier

Source : Insee 2010

Pôles importants 2013

Densité emploi / ha

- de 100 à 200
- de 200 à 400
- de 400 à 600
- plus de 600

- 100 et moins
- de 100 à 200
- de 200 à 400
- de 400 à 600
- plus de 600

Source : INSEE 2010

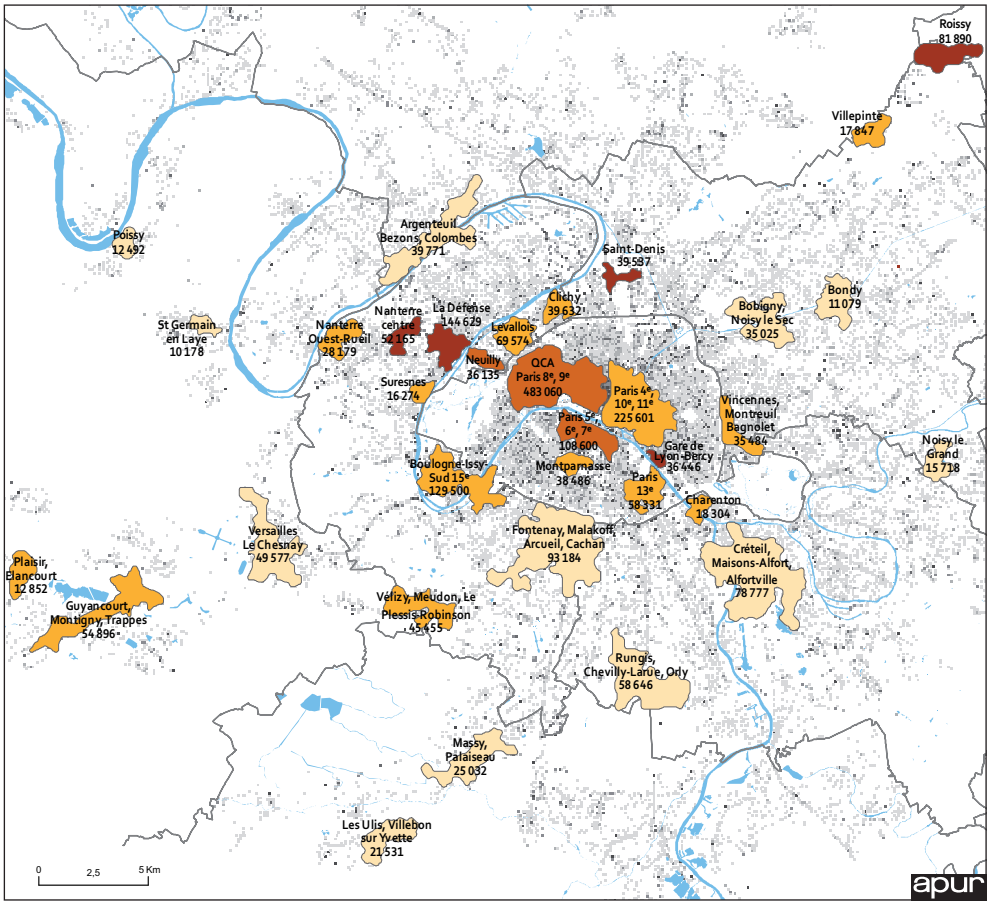

Type de pôle - 2013

- pôle généraliste de plus de 50 000 emplois
- pôle spécialisé de plus de 50 000 emplois
- pôle généraliste de moins de 50 000 emplois
- pôle spécialisé de moins de 50 000 emplois
- pôle spécialisé dans l'administration
- Périmètre de CDT
- Réseau Transport Transilien et RER
- Futur réseau du GPE

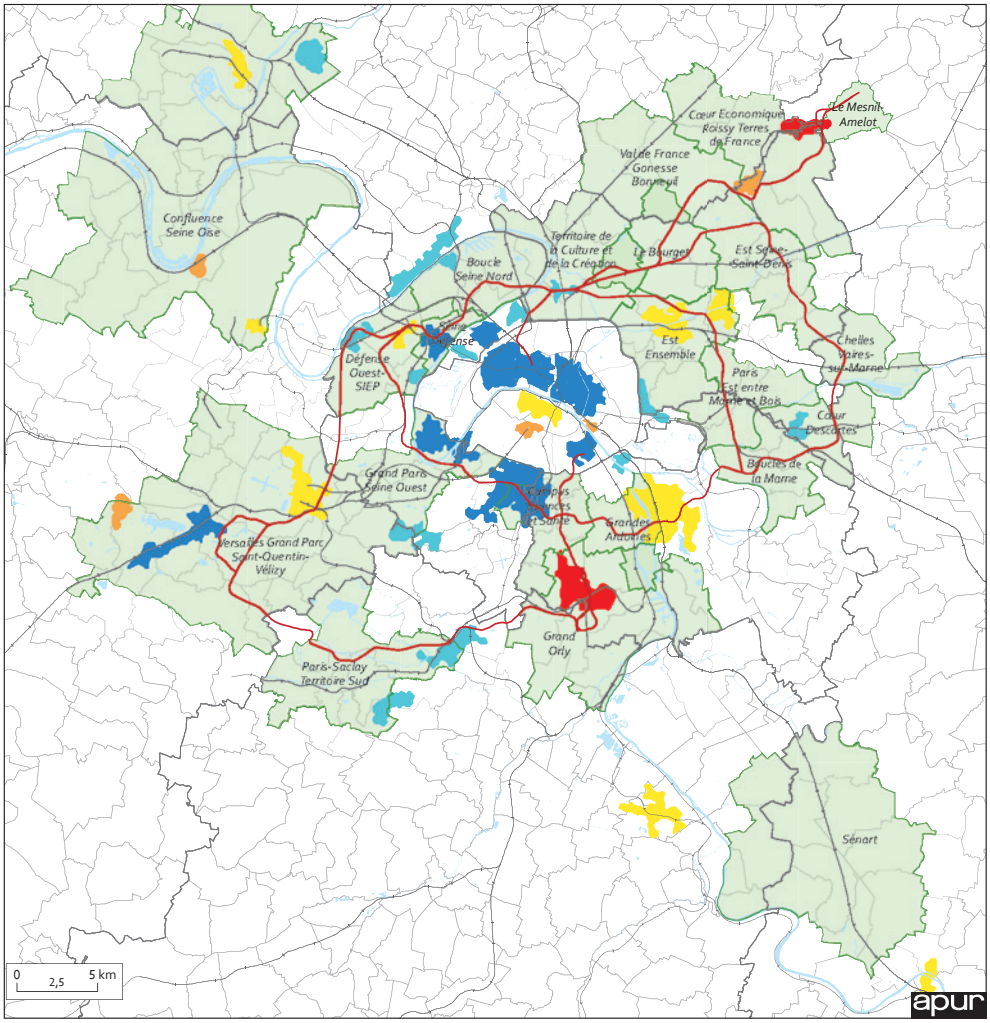

Extraits de la loi Mapam sur les regroupements

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles indique qu'« il est créé au 1er janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé « la métropole du Grand Paris », qui regroupe :

1- La commune de Paris ;
2- L'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
3- Les communes des autres départements de la région d'Ile-de-France appartenant au 31 décembre 2014 à un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et dont le conseil municipal a délibéré favorablement avant le 30 septembre 2014 ;
4- Toute commune en continuité avec au moins une commune répondant aux conditions fixées au 2e, dont le conseil municipal a délibéré favorablement avant le 30 septembre 2014, à la condition que les deux tiers des communes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel elle appartient représentant au moins la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ne s'y soient pas opposées par délibération avant le 31 décembre 2014.

Dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, la loi (Titre 2, section 2) prévoit « la métropole du Grand Paris est organisée en territoires, d'un seul tenant et sans enclave, d'au moins 300 000 habitants. [...] Le ressort territorial de la commune de Paris constitue un territoire ».

En grande couronne, la loi prévoit (Titre 2, section 1, articles 10 et 11) : « Dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, telle que définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques, regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave formant un ensemble d'au moins 200 000 habitants. Toutefois, il peut être dérogé à ce seuil démographique par le représentant de l'État dans le département pour tenir compte des caractéristiques de certains espaces, en prenant en compte des particularités de la géographie physique, le nombre de communes membres, la densité de population ou la superficie des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ».

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Stéphanie Jankel et Patricia Pelloux
Cartographie : Marie-Thérèse Besse, Jean-Christophe Bonijol, Christine Delahaye
Edwige Dessenne, Anne Servais
Maquette : Apur
www.apur.org

2014V4.2

MAIRIE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement

ILE-DE-FRANCE

îledeFrance